

le snesup

Réforme des retraites

Déterminé·es jusqu'au retrait !

Repyramidage

Quelles avancées pour les femmes ?

Le CNESER

Une tribune pour peser

**Mouvements sociaux
Au cœur de la démocratie**

ENTRE DEUX NUMÉROS DU MENSUEL, RETROUVEZ
TOUTE L'ACTUALITÉ SYNDICALE SUR
WWW.SNESUP.FR



ET SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



SOMMAIRE

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS	4
ACTUALITÉS	6
■ Procès de Pinar Seleç : la lutte continue	
■ Mobilisation contre la réforme des retraites : un mois de mars record !	
■ Formation des enseignant-es : des moyens plutôt que des rapports	
■ Disparition de Michel Grossmann	
DOSSIER	9
■ Mouvements sociaux	
Au cœur de la démocratie	
MÉTIER	18
■ Repyramidage des enseignants-chercheurs : un premier bilan en demi-teinte	
FICHES PRATIQUES	19
■ Fiche n° 44 Les registres de santé et sécurité au travail : un dispositif protecteur	
■ Fiche n° 45 Détachement, Délégation, Mise à disposition, Disponibilité (partie 2)	
ÉCONOMIE	21
■ Le mythe de l'entrepreneur et les syndicats	
FORMATION	22
■ Les antennes universitaires au service d'une démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur	
■ Transition écologique et formation des étudiants : greenwashing au ministère	
MONDES UNIVERSITAIRES	24
■ Le CNESER, une tribune pour peser dans les débats	
RECHERCHE	26
■ Pilotage : les schémas régionaux de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation	
INTERNATIONAL	28
■ Philippines : la répression des universitaires s'accroît	
ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES	29
■ CGT : Sophie Binet, première femme secrétaire générale	
SERVICE PUBLIC	30
■ Inégalités territoriales : on est loin d'un infléchissement !	
LIVRES	31
■ La vraie victoire du RN	

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10Site Web : www.snesup.fr

Directrice de la publication : Anne Roger

Responsables de la communication :
Hervé Christofol, David Helbert

Rédaction exécutive :

Claire Bornais, Pierre Chantelot, Laurence Favier,
Arnaud Le Ny, Michel MaricConception graphique, correction,
secrétariat de rédaction, iconographie :
Catherine Maupu - Tél. : 01 44 79 96 24

CPPAP : 0121 S 07698

ISSN : 0245 9663

Impression, maquette, routage :
Compédit Beauregard, 61600 La Ferté-Macé

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 3,50 € • Abonnement : 33 €/an

Illustration de couverture et p. 9 :

© Istock / Giuseppe Lombardo, 2022

Anne Roger, secrétaire générale, et
Philippe Aubry, secrétaire général adjoint

Nous ne passerons pas à autre chose !

Maintenir la réforme des retraites est déraisonnable non seulement dans la situation de crise que traverse le pays mais également face au niveau de colère très palpable au sein de la grande majorité de la population, y compris chez les plus jeunes. Un profond ressentiment de mépris se répand dans le monde du travail et laissera des traces.

L'injonction est formulée de manière à peine voilée par le Président de la République et son gouvernement. Les Français ne seraient que des fainéants qui doivent cesser de se comporter en enfants gâtés. Travaillons que diable ! Arrêtons de chipoter pour deux années de travail supplémentaires...

La réalité, c'est pourtant que le travail s'est intensifié et qu'il est souvent jugé comme pas ou peu reconnu. La loi TFP et la loi travail ont diminué toujours plus les droits des travailleurs et travailleuses. Comment peut-on de manière responsable leur enlever des années de vie en bonne santé et des années de vie tout court, le tout sans même augmenter les pensions déjà très insuffisantes pour certains et surtout certaines retraitées ?

Le Président de la République ne cesse de répéter qu'il souhaite « remettre la valeur travail au centre de la société » mais il ne cesse d'en diminuer le prétendu coût et de restreindre les droits des travailleurs et des travailleuses pour « rassurer » et servir les marchés financiers.

Maintenir une réforme rejetée par l'ensemble des organisations syndicales et par une écrasante majorité de la population relève d'une maltraitance du monde du travail, de la démocratie sociale et finalement de la démocratie tout court. Cela fait le lit de l'extrême droite. L'urgence n'est pas à imposer en force une réforme contre l'intérêt général mais à la retirer.

Reste à engager une politique qui reconnaisse le travail à sa juste valeur, qui s'attaque aux profondes injustices, comme les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes. La revalorisation des salaires et du point d'indice à hauteur de l'inflation – et non par une politique indemnitaire – créerait une source de financement supplémentaire pour le système de retraites !

Mobilisons-nous pour l'obtenir. ■



UNIVERSITÉ TOULOUSE – JEAN-JAURÈS

Une présidence contrainte de s'adapter

Les élections aux conseils centraux en janvier ont mobilisé la section, laquelle a mené diverses luttes, dont celle sur l'opposition au projet de loi sur les retraites. Les manifestations nationales sont largement suivies, les universités sont présentes dans les cortèges, même si la participation était dispersée au départ. La présidence a d'abord freiné le mouvement, avec un contrôle des présences des personnels les jours de grève. Les étudiants se sont quant à eux regroupés autour de l'organisation *Le Poing levé*. Entre 100 et 200 étudiants dans les premières AG mi-janvier, 300 environ depuis mi-février.

Au fil des semaines, la présidence s'est adaptée de manière opportuniste en raison de l'unité syndicale au niveau national et des appels de tous les syndicats à s'opposer au projet de loi par des manifestations massives. Quelques efforts consentis, avec beaucoup de retenue, par la présidence pour maintenir une université ouverte au sein de laquelle puissent être poursuivis le dialogue et les échanges.

Le blocage reste une question qui divise en interne. Une centaine d'étudiants ont bloqué début mars une UFR et, depuis le 23 mars, tout le campus Mirail. La section considère que le blocage vide le campus, limite la lutte à une minorité très impliquée et finit par paralyser. La présidence est attentiste, voire désorientée et ambiguë : les conditions de travail se compliquent, d'autant que le recours au « télétravail renforcé » prôné dans les derniers communiqués n'est pas cadré. Dans ce contexte, il est difficile de savoir quelle sera la réaction des personnels qui partagent l'indignation nationale majoritaire contre la loi « retraites » et les procédés jugés antidémocratiques du gouvernement.

La section SNESUP-FSU de l'Université Toulouse – Jean-Jaurès

UNIVERSITÉ DE ROUEN – NORMANDIE

À Rouen, le renfort de la jeunesse dans les mobilisations

Depuis le 19 janvier, à Rouen comme ailleurs, à l'ampleur inédite des manifestations qui se succèdent ne manquait que la présence massive de la jeunesse scolarisée et étudiante, hormis les cortèges très remarquables des étudiant-es de l'école d'architecture en lutte depuis 3 mois. Depuis le recours au 49.3 le 16 mars, la situation a sensiblement évolué avec des initiatives quotidiennes de barrages ou de blocages devant les lycées ou des bâtiments de l'université ainsi que des rassemblements tous les soirs ou presque qui réunissent de nombreux jeunes. Dans les manifestations interprofessionnelles, le cortège « jeunes » placé systématiquement en tête de façon volontaire par l'intersyndicale a soudain pris énormément d'ampleur. Cette nouvelle donne et cette visibilité bienvenue dans la mobilisation doivent être un atout supplémentaire pour faire reculer définitivement le gouvernement sur son projet de réforme.

Et comme dans toute mobilisation d'ampleur, la liste des revendications s'étoffe au fur et à mesure de la construction du mouvement et c'est l'ensemble des réformes portées par les gouvernements d'E. Macron qui sont contestées : la sélection à l'université, la précarité de la jeunesse, le désengagement de l'État et les attaques contre le service public, le service national universel et la volonté d'embrigadement de la jeunesse... Il est trop tôt aujourd'hui pour prévoir le résultat de cette mobilisation spécifique mais elle permet de toute façon à une bonne partie des lycéen-nes et des étudiant-es de relever la tête et de lutter collectivement pour une société plus juste. Les sections SNESUP de l'université de Rouen et l'ensemble de la FSU76 sont pleinement parties prenantes de ces mobilisations qui peuvent s'avérer déterminantes pour la suite.

Pierre-Emmanuel Berche, coordinateur des sections SNESUP de l'université de Rouen – Normandie

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Mobilisation et blocages à l'Université de Franche-Comté

Le mouvement d'opposition à la réforme des retraites a débuté doucement à l'Université de Franche-Comté, avec, comme partout, les jours de grève et plusieurs actions depuis le 30 janvier. Les premières AG tenues avant le 7 mars ne faisaient pas vraiment le plein mais la journée du 7 mars a réuni une manifestation comme on n'en avait plus vu depuis bien longtemps. À partir de cette date, les étudiants de la Faculté des Lettres (UFR SLHS) ont commencé à se mobiliser, avec quelques collègues engagés ils ont entamé des blocages, tôt au regard de ce qui se passait sur le reste du territoire national. Des cours alternatifs ont progressivement été mis en place par plusieurs enseignants, modifiant le système du blocage complet, cours « normaux » et cours alternatifs se mêlant.

Les échanges entre étudiants ont pu avoir lieu dans des AG réunissant de plus en plus de monde. La direction de l'UFR a demandé de ne pas pénaliser les absences ni organiser d'épreuves pendant les grandes journées d'action, tout en rappelant que les cours en ligne n'avaient pas été accordés par les conseils des instances de l'université.

Les cortèges étudiants sont devenus au fil des manifestations de plus en plus fournis, de nombreux lycéens venant grossir les rangs, le 23 mars, ils étaient près de 200 à rejoindre la grande manifestation.

De nombreux collègues ont également participé à cette journée, beaucoup plus que d'habitude. Des blocages ont même eu lieu en Faculté des sciences, plutôt en retrait par le passé.

L'ambiance festive qui caractérise ce mouvement à Besançon a été entachée par les provocations et l'attaque de quelques individus d'extrême-droite venus en découdre avec les étudiants. La violente répression policière au soir du 23 mars, avec important gazage à proximité d'une école primaire au moment de la sortie des classes ainsi que le lancement de grenades de désencerclement en cloche contre les étudiants mobilisés a choqué beaucoup de monde.

La section SNESUP-FSU de l'Université de Franche-Comté

UNIVERSITÉ D'ANGERS

À Angers,
une importante mobilisation universitaire

L'ensemble des manifestations appelées par l'intersyndicale ont été très suivies par les angevin.e.s (plus de 20 000 personnes pour les plus gros cortèges) et l'ensemble des collègues de l'Université. Derrière la banderole « Intersyndicale de l'Université d'Angers », des collègues nombreux et pour certain.e.s que l'on n'avait jamais vu.e.s à une manifestation !

Nous avons mis en place une caisse de grève largement abondée et nous avons organisé une manifestation à la présidence lors du CA du 9 mars dernier, afin de demander le soutien de la direction de l'université au mouvement contre la réforme des retraites par un vote du CA sur trois motions présentées par l'intersyndicale. Les motions ont été adoptées à la majorité des voix du CA.

Les étudiant.e.s se sont associées au mouvement dès les premières manifestations et ont profité de cette mobilisation pour porter des revendications plus larges (contre la sélection Parcoursup et Trouve Mon Master, pour le repas à 1 € au RU, pour des logements décentes et accessibles, et aussi contre les effets délétères du projet Thélème porté par l'université que nous avons dénoncé dans ces pages dans le mensuel de février 2022).

Afin de se faire entendre par la présidence de l'Université, ils et elles ont décidé d'occuper un amphi de la faculté de lettres nuit et jour depuis l'assemblée générale du 21 mars.

La mobilisation contre la réforme des retraites ne stoppe pas les processus électoraux dans les conseils de gestion des différentes composantes. Et cette année pour la première fois à Angers, des candidat.e.s sous l'étiquette de « La cocarde étudiante » ont monté des listes. Les collègues se mobilisent aux côtés des étudiants pour ne pas voir aboutir l'élection d'étudiants de la cocarde. Nous sommes sur tous les fronts !

Tassadit Amghar, Secrétaire de section



Procès de Pinar Selek : la lutte continue

Notre collègue Pinar Selek, maîtresse de conférences à l'université Côte d'Azur devait être jugée pour la cinquième fois à Istanbul le vendredi 31 mars dernier pour, selon son expression, « délit de sociologie ». Le Snesup était présent pour Pinar, pour les libertés académiques, pour l'université.

Par **MICHEL MARIC**,
responsable du Secteur International
et **ANNE ROGER**, secrétaire générale

À la fin des années 1990, notre collègue Pinar Selek, écrivaine, sociologue, féministe, militante pour les droits des minorités, mène ses recherches en sociologie sur les enfants de la rue, les prostituées, les objecteurs de conscience, les personnes transgenres, les Kurdes. Déplaçant au pouvoir, refusant de lui livrer les noms des 66 combattants kurdes qu'elle a interrogés à l'occasion d'un travail de recherche, elle sera arrêtée en juillet 1998, emprisonnée et torturée. Elle apprendra en prison qu'elle est accusée d'avoir déposé la bombe ayant tué 7 personnes, dont 3 enfants, et fait 110 blessés, sur le marché aux épices d'Istanbul (ou Bazar égyptien) le 9 juillet 1998. Toutes les expertises montreront que le drame est accidentel et tous les procès mettront en évidence la démarche « à l'ancienne » du pouvoir turc dans sa guerre contre les Kurdes : les Kurdes sont des terroristes, Pinar Selek soutient les Kurdes, donc Pinar Selek est une terroriste. En 2006. En 2008. En 2011. En 2014. Quatre verdicts d'innocence qui n'y feront rien. Le 21 juin 2022, la Cour suprême de Turquie annulait le dernier acquittement et réclamait à nouveau un procès. Et, malgré les acquittements, elle émettait une condamnation à la prison à perpétuité et à nouveau en janvier 2023, un mandat d'arrêt international. Le cinquième procès se tenait à Istanbul ce vendredi 31 mars.

UNE DÉLÉGATION DE SOUTIEN IMPRESSIONNANTE

Une importante délégation de près de 100 personnes s'est rendue à Istanbul, au sein de laquelle on comptait des élus, des militant.es féministes, LGBTQI+, de nombreux membres des comités de soutien locaux,... L'Université était largement représentée par l'Association des sociologues enseignant.es du supérieur (ASES), l'Association française de sociologie (AFS), l'Association française de Sciences politiques (AFSP), l'Unité de recherches Migrations et société (URMIS) de l'Université Côte d'Azur dont est

membre notre collègue, l'Université de Strasbourg où elle a soutenu une thèse et par le SNESUP-FSU.

La délégation, qui projetait de faire une conférence de presse devant le tribunal, a été encerclée et nassée par plusieurs centaines de policiers. À proximité parmi les nombreux véhicules policiers, deux canons à eau. Au-dessus des têtes, un drone policier. Puis *in fine* dispersée.

UN PROCÈS REPORTÉ

Parvenant jusqu'à la salle d'audience dans ce palais de Justice considéré comme le plus grand d'Europe – témoin de l'importante répression judiciaire qui n'a eu de cesse de s'accroître sous le pouvoir d'Erdoğan – la délégation a rejoint plusieurs dizaines d'avocats en charge de la défense de Pinar. Parmi eux, Seyda Selek, qui, lors d'une visite à sa sœur en détention lui avait promis qu'elle deviendrait avocate pour mieux la défendre. C'était il y a 25 ans ! Parmi eux aussi, leur père, 92 ans, qui nous confie avant le procès, devant la porte de la salle d'audience, que la famille n'avait pas peur et que « *comme Pinar, comme tous ceux qui soutiennent Pinar, nous sommes des gens heureux parce que nous sommes justes* ».

Mais le procès n'ira pas à son terme. Le premier avocat a eu le temps de rappeler les principes d'un procès équitable, de pointer les très nombreuses irrégularités et de s'étonner qu'à chaque procès la composition du tribunal ait été changée en soulignant que « *de cette façon, cela pourrait durer encore longtemps !* ». Après la plaidoirie d'un deuxième avocat, puis après avoir entendu – fait exceptionnel – les deux avocats français, le président décide, au bout de trois heures, de reporter l'audience au 29 septembre prochain à 14 h (après les élections présidentielles de mai prochain) non sans avoir donné son accord pour entendre Pinar Selek en France, satisfaisant ainsi sa demande. Mais, à sa droite, derrière un masque sanitaire recouvrant presque l'intégralité de son visage, le procureur confirmera le mandat d'arrêt.

Même si le code de procédure pénale, et en particulier son art. 696-4, empêche *a priori* la France d'y répondre favorablement, le silence du gouvernement français, celui de Catherine Colonna, de Gérald Darmanin, d'Eric Dupont-Moretti ou de Sylvie Retailleau est assourdissant.

Dans ce jour sans fin, le SNESUP-FSU réaffirme son soutien et toute sa solidarité à Pinar Selek. Le combat pour la justice et pour les libertés académiques continue. ■

Dans ce jour sans fin, le SNESUP-FSU réaffirme son soutien et toute sa solidarité à Pinar Selek

Palais de justice d'Istanbul,
le 31 mars 2023.



© Snesup

Mobilisation contre la réforme des retraites : un mois de mars record !

Le mois de mars, n'a pas été celui de l'essoufflement du mouvement contre la réforme des retraites tant souhaité par le gouvernement. Bien au contraire ! En ne répondant pas à la demande de retrait, en usant du 49.3, l'exécutif a fait le choix d'accentuer la crise démocratique et sociale malgré les alertes régulières des organisations syndicales et de jeunesse concernant le risque d'explosion sociale.

Par **ANNE ROGER**, secrétaire générale

Après un 7 mars une nouvelle fois énorme, un 8 mars historique, des mobilisations de la jeunesse et deux nouvelles journées de mobilisation réussies les 11 et 15 mars, l'utilisation du 49.3, le 16 mars, pour adopter un texte touchant profondément au sens du travail, et plus largement de la vie, a déclenché une réaction colossale. Des milliers de personnes, énormément de jeunes, se sont rassemblées le soir-même pour dénoncer un véritable déni de démocratie. À Paris, place de la Concorde, devant les mairies, sur les places partout en France, les manifestations déclarées ou pas se sont multipliées et leurs dispersions ont souvent donné lieu à de multiples arrestations, la plupart du temps infondées. À l'appel de l'intersyndicale, les actions de proximité se sont multipliées tout le week-end pour maintenir la pression.

Le 23 mars, au lendemain d'une intervention irresponsable et provocatrice du Président de la République ne donnant aucune réponse, les manifestations ont donné lieu à un niveau de mobilisation inégalé avec 3,5 millions de personnes qui ont défilé dans 265 cortèges. Partout, la « foule illégitime » a répondu aux propos d'E. Macron avec une détermination résolue. Cette mobilisation s'est poursuivie par des actions unitaires, locales et de proximité jusqu'au 28 mars, nouvelle journée de mobilisation nationale avec encore plus de 2 millions de personnes face à un gouvernement sourd aux contestations. Déterminée et unie, l'intersyndicale appelle à une nouvelle journée de mobilisation le 6 avril pour maintenir la pression durant l'examen des recours contre la réforme par le Conseil constitutionnel.

Dans les cortèges, les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche sont de plus en plus présents sous les banderoles de leurs établissements et avec les intersyndicales. La présence accrue de la jeunesse dans les cortèges, notamment celle des étudiant·es de plus en plus nombreux·ses à réclamer le retrait de la réforme depuis le passage en force *via* le 49.3, a été largement remarquée, donnant une nouvelle



dimension au mouvement. Les AG continuent à s'organiser régulièrement dans les établissements. À Paris, à l'appel d'une AG des personnels d'Île-de-France et des sections locales, des rassemblements ont été organisés devant le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 22 mars, et devant France Universités le 30 mars, regroupant quelques centaines de personnels et étudiants et donnant particulièrement à voir les conséquences de la réforme des retraites dans l'ESR et l'état préoccupant du service public de l'ESR. Des manifestations ont également été organisées par les étudiants et nombre de campus ont été ou sont bloqués ou occupés, notamment à Paris, Lyon, Lille, Grenoble, Strasbourg, Rennes, Clermont-Ferrand, Angers, Toulouse ou Saint-Étienne.

Après deux mois d'un mouvement social exemplaire et inédit depuis 50 ans, très largement soutenu par la population, et un parcours parlementaire chaotique, l'absence de réponse de l'exécutif conduit à une situation de tensions dans le pays qui inquiète très fortement. Face aux manifestant·es, les forces de l'ordre ont multiplié les violences dans des cortèges pourtant majoritairement pacifiques, occasionnant de nombreux blessés. Charges policières, usage de gaz lacrymogène, arrestations infondées, passage, etc., se sont multipliés révélant un changement profond dans la gestion policière des manifestations par le gouvernement, dépassé par la situation.

Malgré ces intimidations, l'intersyndicale ne lâche rien. La journée de mobilisation du 6 avril sera une nouvelle occasion d'élargir le mouvement pour obtenir le retrait. Jusqu'au retrait, la lutte continue ! ■

Cortège de tête lors de la manifestation du 28 mars à Paris.

Des milliers de personnes se sont rassemblées le soir-même du 16 mars pour dénoncer un véritable déni de démocratie

Formation des enseignant·es : des moyens plutôt que des rapports

Par le **COLLECTIF FDE**

Il s'agit de mettre le plus vite possible à disposition de l'employeur une force de travail toujours moins qualifiée.

Ces derniers mois, la question de la formation et du recrutement des enseignant·es a fait l'objet de différents rapports et avis. Comme les précédents, le rapport de la Cour des comptes et l'« Avis » du Conseil supérieur des programmes publiés dernièrement¹, s'affranchissent de la voix et de l'expertise des acteurs et actrices de la formation des enseignant·es.

Le SNESUP-FSU partage certains des constats formulés : crise d'attractivité des métiers de l'enseignement, difficulté pour les universités à organiser la formation compte tenu des contraintes imposées par le ministère de l'Éducation nationale, dégradation des conditions d'études et de travail dans les INSPÉ... Cependant, il n'est pas dupe des finalités de ces rapports, que l'indigence des propositions sur les contenus de formation ne parvient pas à cacher. Il ne s'agit pas d'améliorer la formation ni les conditions d'études et d'entrée dans le métier mais de mettre le plus vite possible à disposition de l'employeur

une force de travail toujours moins qualifiée, en attaquant le principe du recrutement par concours et l'accès au statut de fonctionnaire.

Au-delà de la multitude/diversité des « pistes » évoquées, ce qui émerge de ces rapports peut se résumer ainsi : on manque de candidats pour les concours ? Supprimons les concours !

Le SNESUP-FSU pointe d'autres urgences :

- sortir du principe de l'utilisation des étudiant·es et stagiaires comme moyens d'emploi à part entière, ce qui dévoie le caractère formateur des stages et obère drastiquement la possibilité de les articuler avec la formation ;
- affecter de véritables moyens aux INSPÉ et aux académies afin de favoriser une formation initiale et continue de haut niveau pour les personnels des services publics de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Il faut cesser d'ajouter de l'instabilité à l'instabilité générée par dix ans de « réformes » tour à tour sorties du chapeau et jamais évaluées. Le SNESUP-FSU appelle à remettre véritablement à plat la « réforme » de la formation des enseignant·es et CPE. ■

1. Voir communiqué du SNESUP-FSU du 8 février 2023, « Formation des enseignant·es : la cour des contes ? » et du 16 mars 2023, « Le Conseil supérieur des programmes et la formation des enseignant·es : Encore un rapport ! Pour quoi faire ? ». www.snesup.fr.



Disparition de Michel Grossmann

Michel nous a quitté·es le 6 mars dernier. Il était un militant syndical exigeant, un être humain hors du commun et un grand scientifique, spécialiste de l'holographie, professeur à l'université de Strasbourg.

Grâce à ses capacités organisatrices, il avait contribué à la structuration de la section de Strasbourg, la faisant devenir une des plus grosses sections du SNESUP-FSU. Il a très tôt dans les années 1970 contribué à dénoncer la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche. Ces dernières années, au niveau national, il s'est occupé de collègues handicapés qui voulaient accéder aux carrières d'enseignant-chercheur. Ci-dessous quelques mots issus de l'hommage rendu par notre camarade Olivier Gebuhrer.

« Michel était imbattable dans l'obtention de ressources financières pour son Laboratoire d'Optique à la tête duquel il se trouva placé et ces fonds durement arrachés servaient en permanence à assurer l'activité débordante de son équipe. Il fut un des pionniers de l'Holographie. Il avait des collaborations scientifiques

sur toute la planète, courant les colloques et congrès internationaux.

Michel n'avait pas son pareil pour déboucher des thématiques importantes que le SNESUP pouvait sous-estimer. Ainsi il s'investit puissamment dans les questions de santé au travail dans le supérieur mais si la question était sous-estimée au SNESUP, elle était vraiment le cadet des soucis au gouvernement. Michel réduisit une fois encore sa voilure en se consacrant aux questions du Handicap dans le supérieur. Il paraît que les cimetières sont remplis de gens irremplaçables mais pour ce qui est de Michel Grossmann, il est permis de dire qu'au cours du demi-siècle, sans lui, le SNESUP aurait perdu une part de son âme. »

Le SNESUP adresse ses sincères condoléances à tous les proches de Michel. ■

Ces dernières années, au niveau national, il s'est occupé de collègues handicapés.



Mouvements sociaux

Au cœur de la démocratie

L'actuel mouvement contre la réforme des retraites aura été riche d'enseignements. Pour l'exécutif tout d'abord, toujours aussi méprisant à l'égard de la population qu'il prétend gouverner mais pour laquelle la coupe désormais déborde. Ils disent « 49.3 ! » et ils entendent en retour « *démocratie !* ». Ils rétorquent « *la foule n'est pas légitime !* », reprennent jusqu'à plus soif la raffarnade selon laquelle « *ça n'est pas la rue qui gouverne !* ». Et ils entendent en retour « *démocratie !* ». Pour tous les représentants de la macronie ensuite, dont le niveau abyssal d'inculture politique et la faiblesse des valeurs démocratiques sont avérés, la période relève d'une formation accélérée sur la distinction, et surtout la complémentarité, entre démocratie représentative et démocratie sociale. Enfin, pour le corps social lui-même sur le rôle des syndicats, leurs valeurs et leur capacité d'organisation, leur aptitude aussi à travailler ensemble sur ce qui rassemble : l'unité qui a été la nôtre dans ce mouvement est exemplaire.

Avec ce dossier, nous revenons sur l'histoire et l'analyse des mouvements sociaux pour éclairer le présent. Il réaffirme que la légitimité acquise par la démocratie représentative n'a historiquement pas toujours été suffisante pour s'imposer à ceux qui, au sein d'une société démocratique, sont les premiers concernés par les décisions prises. S'il revient sur le renouvellement des mouvements sociaux, dans les années 1960 puis dans les années 1980, il montre aussi la permanence et le caractère central des revendications liées aux conditions de travail.

Pour celles et ceux qui se seraient laissé bercer par le discours sur l'inutilité des syndicats, il montre le rôle central que joue encore l'outil syndical, même dans un contexte où dominant le néolibéralisme et le marché, comme au Royaume-Uni. Il permet de montrer également, ici à travers le mouvement féministe, que des revendications qui à l'origine relèvent du champ de l'« activisme », se renforcent lorsqu'elles sont portées aussi par les syndicats – ce mouvement permet de le mettre en lumière pour ce qui concerne les retraites des femmes. Un voyage au cœur de la démocratie. ■

La riche histoire des mouvements sociaux

Qu'est-ce qu'un mouvement social ? Quelles grandes tendances historiques peut-on repérer et quelles en seraient les spécificités pour ce qui concerne les mobilisations universitaires ? Notre collègue Danielle Tartakowsky, spécialiste de l'histoire politique française, éclaire ici ces questions.

Par **DANIELLE TARTAKOWSKY**,
historienne

Dans une acception large, les mouvements sociaux peuvent se définir comme « toutes les interventions collectives destinées à transformer les conditions d'existence de leurs acteurs, contester les hiérarchies et relations sociales et générer par là des identités collectives »¹. Encore convient-il aussitôt d'ajouter que le terme, apparu au début du XIX^e siècle sous la plume de réformateurs sociaux catholiques soucieux de comprendre les ruptures à l'œuvre au sein de la société a connu une longue éclipse.

LE TOURNANT DES ANNÉES 1960

Le terme resurgit en France, au tournant des années 1960, sous l'appellation de *nouveaux mouvements sociaux* par quoi Alain Touraine désigne les mobilisations post soixante-huitarde, féministes, écologistes, régionalistes, extérieures à la sphère du travail. Il revient dans les années 1980, *via* la sociologie des mouvements sociaux initiée dix ans plus tôt aux États-Unis dans la foulée des droits civiques et de la mobilisation contre la guerre au Vietnam. Face à la crise des années 1930, on parlait de manifestations antifascistes puis de grèves. Il faut la mobilisation de l'automne 1995 pour que son usage se généralise et, tendant à se substituer à « grève », ne s'impose pour un mot valise. On peut voir là le symptôme d'un infléchissement de plus vaste portée.

GRANDES TENDANCES HISTORIQUES

En matière de grandes tendances historiques, notamment en France, on notera que 1968 n'est le plus souvent désigné que par sa date, le « mouvement » de mai n'a désigné qu'une de ses composantes. Par-delà leur diversité et contradictions, les acteurs, convaincus que le monde allait prochainement changer de base, parlaient de « socialisme » ou de « révolution » dans diverses acceptions. L'affirmation de la notion de « mouvement social », devenu un mot valise coïncide peu ou prou avec la fin de ces espérances et la multiplication de mobilisations qui doivent au détricotage de l'État social

et à ses accélérations de devenir défensives. Ce terme unifiant permet en outre d'englober des causes et des acteurs qui se démultiplient d'autant mieux que disparaissent les stratégies unifiantes.

Jusqu'en 2002, ces mouvements défensifs marquent des points en s'affirmant *de facto* pour des manières de referendum d'initiative populaire. Qu'on excepte le Contrat première embauche (CPE) et ils se soldent ensuite par des échecs, à droite comme à gauche. Avant que les gilets jaunes n'amorcent une séquence nouvelle dont l'avenir dira s'il s'agit d'un tournant.

MOUVEMENTS UNIVERSITAIRES

Cette mobilisation contre le CPE en 2006 témoignait déjà de la capacité des universités à se mobiliser dans le cadre de mobilisations nationales intersyndicales tout comme face aux multiples tentatives de réforme du système des retraites et, bien sûr, sur des questions qui lui sont spécifiques.

La mobilisation de mai-juin 1968, inédite à plus d'un titre² qui relève de l'un et l'autre s'achève par l'adoption de la loi Faure qui remodèle en profondeur l'Université et sa gouvernance. En 2003, le collectif Sauvons la recherche se constitue pour dénoncer la vision productiviste des orientations de la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et l'innovation. Entre 2007 et 2009, se succèdent des mobilisations contre la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU). Ces mobilisations permettent, qui des augmentations subséquentes du budget de la recherche et qui, des reculs gouvernementaux, sur les emplois, l'augmentation généralisée des services d'enseignement et les promotions sans toutefois enrayer les logiques lourdes consécutives à divers titres au processus de Bologne (1998). Par-delà leurs spécificités, elles doivent compter avec le rapport des forces qui prévaut plus globalement.

DES MOBILISATIONS ÉTUDIANTES REDOUTÉES

Au sein de ces mouvements, les mobilisations étudiantes sont plus redoutées que d'autres par les gouvernements. Du fait du traumatisme

Jusqu'en 2002, les mouvements défensifs marquent des points en s'affirmant comme des manières de referendum d'initiative populaire.

1. Michel Pigenet, Danielle Tartakowsky (dir.), Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours, Paris, La Découverte, 2012, reed. 2014.

consécutif à la mort de Malik Oussekiine, de leurs modes d'action dont les occupations d'université et blocages, au demeurant susceptibles de soulever des contradictions avec les enseignants-chercheurs pareillement mobilisés, et à l'absence d'une culture manifestante pérenne du fait de renouvellement constant des acteurs. Par-delà de possibles appels nationaux communs, la synergie entre étudiants et enseignants-chercheurs n'est en outre pas toujours la règle.

En décembre 1995 François Bayrou annonce un plan d'investissement de 2 milliards de francs et la création de 4 000 postes d'enseignants et d'IATOS afin de découpler les luttes universitaires – étudiants et enseignants – du mouvement d'opposition au Plan Juppé. En novembre 2007, alors qu'une majorité d'universités se retrouvent partiellement ou totalement en grève, Valérie Pécresse accélère l'adoption du plan « réussite en licence » et la réforme des bourses, en obtenant ainsi le retrait de l'UNEF de la coordination nationale. Cette première phase de mobilisation contre la LRU s'étant opérée sans mobilisation majeure des enseignants-chercheurs, les étudiants sont peu présents quand ceux-ci se mobilisent en 2009 contre la LRU mais sur des dispositions qui leur sont plus spécifiques. La synergie ne s'opère pas davantage face à Parcoursup ou face à la profonde modification des baccalauréats.

AGRÉGATION DES COLÈRES

Le mouvement en cours contre la réforme des retraites, inscrit dans la séquence des mobilisations défensives ouvertes en 1995, l'est également dans celle qui se déploie à une échelle planétaire depuis 2008 contre le néo-libéralisme en crise, marquée, s'agissant de la France, par le mouvement des Gilets jaunes. Elle s'en distingue à divers titres. Si l'inflation constitue un indéniable facteur de frein à la mobilisation, l'explosion des inégalités, les atteintes au service public, la morgue et le mépris gouvernemental contribuent, aujourd'hui à agréger les colères, la dimension unitaire du mouvement grâce à la présence inédite de la CFDT participant sûrement à l'opposition massive à la réforme dans l'opinion publique. Les mouvements de jeunesse impliqués dans l'intersyndicale mobilisent de plus en plus largement sur cette même question, comme l'ont montré les dernières journées de mobilisation. La place remarquée des villes petites et moyennes constitue pour elle un indéniable prolongement, fût-il indirect du mouvement des Gilets jaunes, au demeurant présents dans les manifestations. Cette agrégation qui continue à bénéficier du large soutien de l'opinion publique et de la quasi-totalité des salariés n'est pas sans devoir à la dimension existen-



Affiche de mai 1968 reprenant l'un des principaux slogan du mouvement. Inspirée de la Marianne de *La liberté guidant le peuple*, elle tient ici un pavé. C'est l'une des (rares) affiches du mouvement qui figure le combat des femmes.

tielle de la question du temps et de son usage, propre à mobiliser jusqu'aux secteurs où la grève, devenue plus difficile encore que dans le secteur public, paraissait hors d'atteinte. Rappelons-nous que la lutte pour la limitation de la journée de travail à 8 heures fut la première lutte ouvrière à vocation unifiante, contribuant à générer une identité de classe ; que toucher au temps de travail, c'est toucher au temps de vivre.

Entre 1984 et 2002, les séquences de cohabitation ou des divisions internes aux majorités ont contribué aux victoires de nombreuses mobilisations. Emmanuel Macron ne dispose pas aujourd'hui d'une majorité absolue et sa surdité inquiète jusque dans ses rangs. Mais chaque mobilisation s'inscrit dans une configuration qui lui est propre et la suite de l'histoire n'est jamais écrite d'entrée de jeu. ■

La morgue et le mépris gouvernemental contribuent à agréger les colères.

2. Danielle Tartakowsky, *Le SNESUP en mai-juin 1968*, Dossiers thématiques du SNESUP-FSU, Mai 1968. <https://www.snesup.fr/article/danielle-tartakowsky-le-snesup-en-mai-juin-1968>.



Paris, 26 mai 2018.

Quel renouveau des mouvements sociaux ?

« Désormais, quand il y a une grève, personne ne s'en aperçoit ». Cette formule provocatrice de Nicolas Sarkozy date de juillet 2008. Mais les mouvements sociaux n'auront pas manqué de réfuter un certain nombre de propos convenus, qui relèvent davantage du fantasme que de l'analyse.

Par **IGOR MARTINACHE**, sociologue

Exagérer la rupture entre anciens et nouveaux mouvements sociaux vient implicitement – et intentionnellement – suggérer le caractère obsolète du mouvement ouvrier traditionnel.

Au début des années 1980, dans le sillage du sociologue Italien Alberto Melucci¹, nombre de sociologues ont analysé un renouvellement des mouvements sociaux. Celui-ci découlerait en premier lieu d'une mutation profonde du régime socio-économique : « la production consiste de moins en moins seulement dans la transformation de l'environnement naturel en environnement technique. Elle en vient aussi à produire des relations et des systèmes sociaux, autrement dit à produire l'identité biologique et interpersonnelle des individus », écrit ainsi Melucci.

De ce fait, parce qu'elle est perçue comme construite socialement, la question de l'identité, tant personnelle que collective, devient un objet majeur de conflits, qui oppose notamment les instances dirigeantes et les individus. « Ce que les individus réclament collectivement, c'est le droit de réaliser leur propre identité », résume le chercheur. Les mouvements sociaux décentrent désormais l'attention du contrôle des moyens de production, au cœur du mouvement ouvrier traditionnel, vers celui plus large de la vie quotidienne et des relations inter-individuelles. Ceux-ci récusent en particulier la séparation

entre sphère publique et sphère privée suivant le fameux slogan de mai 1968 : « le privé est politique ».

AU CORPS DE L'IDENTITÉ

Le corps en particulier serait devenu l'enjeu central des luttes, à travers des revendications portant sur la sexualité, le racisme, les loisirs, la consommation ou l'écologie, tandis que de moyen, la solidarité est devenue une finalité de ces mobilisations. Ce que d'aucuns ont qualifié de valeurs « post-matérialistes » à la suite du diagnostic d'une « révolution silencieuse » dressé peu avant par Ronald Inglehart², suivant lequel nos sociétés « occidentales », ayant vu leurs besoins matériels satisfaits, se seraient tournées vers de nouvelles revendications plus expressives.

Ces « nouveaux mouvements sociaux » présentent une forte dimension contre-culturelle dans la mesure où leurs participants revendiquent la remise en cause des normes dominantes et la reconnaissance de comportements minoritaires jusque-là considérés comme « déviants », ou même illégaux, comme l'IVG ou l'homosexualité. Ces mouvements visent ainsi davantage la conquête d'espaces d'autonomie que celle du pouvoir et se tiennent à

1. Alberto Melucci, « The new social movements: A theoretical approach », *Social Science Information*, 19(2), p. 199-226.

2. Ronald Inglehart, *The Silent Revolution*, Princeton, Princeton University Press, 1977.

distance du champ politique, voire le rejettent carrément, et tendent ainsi à refuser toute forme de représentation et de médiation, au profit de la participation directe.

En découlent des modes d'organisation plus horizontaux et fluides, où chacun est libre d'aller et de venir au gré de ses envies. Les modes d'action se veulent plus festifs, n'hésitant pas à recourir à une certaine dérision, propre à attirer l'attention des médias. Enfin, leur recrutement, n'est plus constitué par les classes populaires mais majoritairement parmi les membres de ce que l'on appelle alors les « nouvelles classes moyennes », dotés notamment de ressources scolaires plus importantes. De fait, ces descriptions rendent bien compte de nombreuses mobilisations que l'on a vu émerger au fil des dernières années, du collectif « Sauvons les riches » aux différentes « Zones à défendre », en passant par les occupations de l'espace public des « Enfants de Don Quichotte » ou de « Nuit Debout ».

UNE OPPOSITION FALLACIEUSE

Néanmoins, d'autres sociologues ont mis en garde contre cette fascination pour la supposée « nouveauté » et surtout l'implicite normatif dont est porteuse cette thèse³. La nouveauté est d'abord toute relative : le féminisme, l'écologie, l'antiracisme, les droits humains ou même le consumérisme sont loin d'avoir émergé dans les années 1960, tout comme les formes plus horizontales et spontanées d'action collective et l'intermittence militante, y compris dans les organisations supposées les plus monolithiques. Dès lors, exagérer la rupture entre « anciens » et « nouveaux » mouvements sociaux vient implicitement, et pour certains sans doute intentionnellement, dévalo-

riser les premiers par rapport aux seconds, autrement dit suggérer le caractère obsolète du mouvement ouvrier traditionnel, et des organisations qui le constituent.

L'anti-syndicalisme a été entretenu par d'autres travaux décrivant des syndicats coupés de leur base, alimentant ainsi des représentations contribuant à tenir les salariés hors des syndicats. Ce discours a permis à certains gouvernants de répudier les « corps intermédiaires », notamment en réduisant le paritarisme (*via*, par exemple, le recul des conventions collectives au profit des accords d'entreprises ou la fusion des instances représentatives du personnel).

ANTI-SYNDICALISME

Le syndicalisme français fait ainsi l'objet d'un paradoxe singulier : il est à la fois accusé de bloquer le pays mais de ne plus représenter que lui-même. De fait, si le taux de syndicalisation a fortement décliné au cours des dernières décennies pour dépasser à peine la barre des 10 % de salariés, leur implantation sur les lieux de travail demeure consistante. L'explication du « paradoxe » pourrait venir du fait que le nombre de syndiqués n'est pas un bon indicateur de représentativité : il vaut mieux se reporter aux résultats des élections professionnelles et à la participation lors de celles-ci – environ 40 % lors du dernier scrutin dans la fonction publique, à comparer par exemple avec les 33 % de participation lors du 1^{er} tour des dernières élections régionales ou départementales...

De la même façon, loin de son image de « pays des grèves », l'indicateur officiel des « Journées individuelles non travaillées » place la France dans la moyenne basse en Europe. Mais cela masque d'autres formes de résistance, pour certaines plus individuelles, comme les recours devant les Conseils des prud'hommes et ce n'est pas un hasard si le gouvernement Macron a tenu à plafonner le montant auquel ceux-ci pouvaient condamner les entreprises.

De fait, plusieurs mouvements récents, qu'il s'agisse de luttes « locales », comme la résistance des ouvriers de Molex contre la délocalisation de leur usine ou, plus larges, comme le mouvement des Gilets jaunes, ont rappelé non seulement avec force que les revendications matérialistes – emplois, salaires, pouvoir d'achat... – n'avaient rien perdu de leur force, mais aussi l'inanité de chercher à dissocier ces dernières de supposées revendications post-matérialistes, en bref d'opposer « fin du mois » et « fin du monde ». Le concept souvent mal compris d'intersectionnalité pointe justement la nécessité d'articuler rapports de classe, de genre et de « race » plutôt que de les opposer.

Enfin, les mouvements contemporains ont également montré le rôle crucial et même indispensable des syndicats pour organiser les luttes. Et permis d'affirmer que désormais quand il y a une grève, tout le monde s'en aperçoit. ■

Le nombre de syndiqués n'est pas un bon indicateur de représentativité : il vaut mieux se reporter aux résultats des élections professionnelles.



Manifestation contre la réforme des retraites, le 16 février dernier à Paris. Théâtre du Soleil.

3. Voir par exemple Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, Le Croquant, 2012.

Le féminisme au cœur des mouvements sociaux

En mai 1968, les femmes étaient partout mais sans expression politique féministe propre. Dès 1970 le mouvement de libération des femmes se répand comme une traînée de poudre. Et le féminisme sera rapidement au cœur de nombreuses initiatives politiques et des mouvements sociaux.

Par **SUZY ROJTMAN**, porte-parole du collectif national pour les droits des femmes

26 août 1970 : neuf femmes se pressent à l'Arc de Triomphe de Paris pour y déposer une gerbe à « *plus inconnue que le soldat inconnu, sa femme* ». Elles ne déposeront jamais la gerbe et se feront toutes embarquer. C'est l'acte fondateur de ce que la presse appellera le Mouvement de libération des femmes (MLF), en référence au *Women's Liberation Movement* (WLM ou *Women's lib*) états-unien.

MAI 1968 LES FEMMES SONT PARTOUT

Paradoxalement, alors que le puissant mouvement social de mai 1968 a bousculé en profondeur toute la société, il n'y eut quasiment pas d'expression politique féministe à ce moment-là. Et pourtant les femmes étaient partout : dans les manifs, sur les barricades, dans les grèves ouvrières, les occupations. C'est vrai qu'elles s'exprimaient moins que les hommes dans les AG et se trouvaient souvent reléguées à cuisiner, permettant ainsi de tenir les lieux d'occupation. Très vite le MLF se répand comme une traînée de poudre. À Paris, dès l'automne 1970, il organise des assemblées générales bimensuelles aux Beaux-Arts, se dote d'un premier journal, *Le Torchon Brûle*. Il revendique de ne pas avoir de structures, d'organisation, de délégation de pouvoir, de hiérarchie, même si l'application de ces principes est bien difficile parfois.

Chemin faisant, il est traversé par diverses « tendances ». La tendance dite « lutte de classes » revendique de se lier à la classe ouvrière et impulse dans les quartiers et les entreprises des « groupes femmes » qui se développeront de façon importante et se réuniront en coordination.

Se fondant sur la forte poussée anti autoritaire initiée par Mai 68, bouleversant les rôles traditionnels femmes/hommes, multipliant les opérations spectaculaires, l'irrévérence, la provocation, le MLF déclenche un fort courant de sympathie parmi les femmes comme une condamnation sans équivoque des courants réactionnaires et conservateurs.

NON-MIXITÉ

Le MLF hérisse les conservateurs, entre autres, car il s'organise en non-mixité. Cette non-mixité est revendiquée pour que le vécu et la parole des femmes puissent s'exprimer. Il faut qu'à partir du vécu le « je » se transforme en « nous ». Et cela est bien difficile dans les partis, organisations et syndicats mixtes où bien souvent les hommes monopolisent la parole savante, y compris sur des sujets concernant les femmes au premier chef, quand ils consentent à s'y intéresser.

Le MLF revendique, en outre, haut et fort son autonomie, il ne veut être inféodé à aucune structure. Il veut être libre de mettre en avant ses propres revendications, ses objectifs, sa ligne politique, son élaboration intellectuelle. L'autonomie se joue en premier lieu vis-à-vis de l'État et des institutions qui avalisent la domination masculine. Mais aussi vis-à-vis des partis, des syndicats ou de toutes autres structures peu intéressées par la dénonciation de la domination masculine avant que le MLF ne la mette au premier plan. Les relations ne seront d'ailleurs pas toujours faciles à l'époque entre ces organisations et le MLF. Certaines d'entre elles, qui supportent mal de ne pas le « contrôler » l'accuseront d'être un mouvement petit bourgeois qui « divise la classe ouvrière ».

INITIATIVES POLITIQUES

Le MLF sait surtout lancer des initiatives politiques telle qu'en avril 1971 le *Manifeste des 343 femmes* déclarant avoir été avortées ou avorteuses ou en mai 1972 les *Journées de dénonciation des crimes contre les femmes*. Ces initiatives rencontrent beaucoup de succès car elles reposent sur des véritables aspirations des femmes : pouvoir maîtriser leurs maternités et ne plus être sujettes à des violences masculines obérant totalement la vie des femmes qui en sont victimes.

La lutte pour obtenir le droit à l'avortement, à l'époque fortement réprimé, sera mené par la suite par une structure mixte le *Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception* qui saura arracher, notamment par sa pratique de désobéissance

>>

Le mouvement féministe s'est désormais constitué, avec toute sa diversité, ses divergences, sa complexité, comme un sujet politique pérenne.

Désormais de tous les mouvements, les Rosies d'ATTAC qui mettent à disposition un kit de mobilisation sur france.attac.org.



© ATTAC

>> civile des avortements, la loi dite Veil en 1975. Celle-ci bien qu'insuffisante constituait déjà une brèche notoire.

Une autre victoire fut l'obtention, après des mobilisations massives à partir de 1975, d'une nouvelle loi sur le viol en décembre 1980 qui permettait que, grâce à une nouvelle définition, le viol soit enfin considéré comme un crime. Ce qui ne veut pas dire que l'application en soit aisée, on le voit encore aujourd'hui.

UN MOUVEMENT DÉSORMAIS PUISSANT

Avec ces victoires fondatrices, le mouvement féministe s'est désormais constitué, avec toute sa diversité, ses divergences, sa complexité, comme

un sujet politique pérenne capable de peser sur les décisions concernant les femmes. Il a permis que les idées féministes cheminent dans les syndicats et les partis de gauche et d'extrême gauche qui aujourd'hui les reprennent, non sans contradictions, à leur compte.

Il attire aujourd'hui de nouvelles générations militantes massivement mobilisées contre les violences notamment, sachant les traquer partout où elles sont perpétrées. Grâce à #MeToo et à la construction de la « grève féministe » pour le 8 mars visant à démontrer que la société repose en grande partie sur le travail des femmes, il s'affirme de plus en plus comme un mouvement international. ■

Royaume-Uni : la solidarité pour une mobilisation historique

Alors qu'au Royaume-Uni le droit de grève est l'un des plus restrictifs d'Europe, les syndicats britanniques sont actuellement engagés dans le plus grand mouvement social depuis plus de trente ans. Rob Copland, de la direction de l'University and College Union (UCU) livre ici son analyse.

Par **ROB COPLAND**,
University and College Union (UCU)

Au cours des derniers mois, les écoles, les hôpitaux, les services postaux, la fonction publique, les chemins de fer et de nombreuses universités se sont mis en grève. La plupart des grèves portent sur les salaires en lien avec l'augmentation du coût de la vie liée, comme en France, en particulier aux fortes augmentations des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Le pouvoir d'achat, ou dit autrement le salaire réel, s'en trouve considérablement réduit.

SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Dans certains conflits, les conditions de travail ont également occupé une place importante dans les revendications syndicales. C'est le cas dans les universités, dans les chemins de fer ou dans les services postaux. La majorité des grèves se déroulent dans le secteur public ou anciennement secteur public, qui ont subi des réductions de financement ou des restructurations néolibérales dans la dernière décennie. Ou les deux en même temps !

La colère des syndicats a été exacerbée par la décision du gouvernement britannique d'introduire une nouvelle législation anti-grève dans le nouveau projet de loi sur le service minimum. Cette nouvelle législation, actuellement examinée par le parlement britannique, introduirait des réglementations dans six secteurs d'activité (santé, éducation, incendie et sauvetage, police



© UCU

des frontières, nucléaire et transports) qui obligeraient les salariés à travailler pendant les grèves. Mais ces nouvelles restrictions au droit de grève viennent s'ajouter à des lois antisyndicales qui sont déjà parmi les plus restrictives d'Europe.

Le *Trades Union Congress*, qui représente la majorité des syndicats d'Angleterre et du Pays de Galles, mène la campagne politique contre le nouveau projet de loi et a reçu un soutien syndical international très fort pour s'opposer à cette nouvelle attaque contre les travailleurs du Royaume-Uni.

DES TRAVAILLEURS SOLIDAIRES MALGRÉ LES RESTRICTIONS AU DROIT DE GRÈVE

Les grèves de solidarité avec d'autres travailleurs étant illégales au Royaume-Uni, il est donc interdit de participer à ce qui serait considéré comme

Manifestation du
King's College de Londres
le 4 mars dernier.

Malgré l'interdiction des grèves de solidarité ou des grèves « politiques », nous avons tenté de synchroniser les grèves entre différentes professions.

>>

>> des « grèves politiques » telles que les oppositions aux politiques d'austérité du gouvernement ou d'introduction des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur. Malgré ces restrictions, des tentatives ont été faites pour coordonner ou au moins synchroniser les actions de grève entre différentes professions. Par exemple, les 1^{er} février et 15 mars derniers, les enseignants, les personnels de santé, les fonctionnaires, les cheminots et les personnels universitaires étaient en grève en même temps dans le cadre de conflits distincts.

Malgré l'augmentation du militantisme syndical, il est important de replacer l'actuelle vague de grèves dans un contexte historique plus large. Il y a 6,5 millions de syndiqués au Royaume-Uni, soit moitié moins qu'à son apogée en 1979, alors que pendant ce temps la population active s'est accrue. En 1979, le nombre total de journées de grève s'élevait à 29 millions. Il est descendu à 1 million en 2022. Ainsi, alors que les syndicats étaient considérés comme plus faibles, les grèves sont beaucoup plus populaires aujourd'hui dans l'opinion, à la fois concernée par la hausse du coût de la vie mais aussi solidaire en raison du rôle vital joué par les « travailleurs essentiels » tels que les personnels de santé ou de l'enseignement.

DES UNIVERSITAIRES LARGEMENT MOBILISÉS

Les universitaires ont été parmi les participants les plus actifs à la vague de grève actuelle. Les membres de l'*University and College Union* (UCU) sont actuellement engagés dans la plus grande campagne de l'histoire du syndicat : #ucurising. À l'automne, nous avons remporté un scrutin de grève¹ qui a concerné toutes les universités. Déclencher une grève est particulièrement

difficile au Royaume-Uni : la législation antisynicale exige qu'un scrutin préalable, organisé et payé par le syndicat, atteigne un taux de participation de 50 % dans 150 universités et auprès de 70 000 universitaires. Nous avons obtenu un taux de participation de 60 % et plus de 80 % de votes favorables à la grève. Le mandat de grève ainsi reconnu a une durée de six mois, après quoi il est nécessaire d'organiser à nouveau un scrutin.

Depuis la fin du mois de novembre 2022, les membres de UCU ont mené dix jours de grève et d'autres grèves sont organisées fin mars. Au cœur du conflit, une réduction des pensions des universitaires (une réduction de 35 % de la partie garantie) et une baisse de 25 % du pouvoir d'achat depuis 2009. Nous attendons aussi que nos employeurs prennent des mesures significatives pour réduire la précarité, combler les écarts de rémunération et réduire les charges de travail désormais devenues excessives dans l'ensemble de l'enseignement supérieur britannique ; ces dernières ayant déjà fait l'objet de grèves entre 2018 et 2022.

Pour parvenir à ce résultat, nous avons méticuleusement préparé la grève et planifié son déroulement. Les événements en directs sur les réseaux sociaux ainsi que les vidéos adressées à nos adhérents par courrier électronique ont grandement contribué à mobiliser dès le stade du scrutin de grève.

POUR UN FINANCEMENT PUBLIC DES UNIVERSITÉS

Nos adhérents ont pris conscience des choix effectués par les recteurs d'universités qui le plus souvent a consisté à utiliser les droits d'inscription pour les besoins immobiliers plutôt que dans la rémunération et le maintien du pouvoir d'achat de ceux qui font exister l'université. L'une des raisons de ce choix réside dans le modèle désormais hautement commercial et concurrentiel de l'enseignement supérieur au Royaume-Uni au cœur duquel se trouvent des droits d'inscription très élevés et une direction managériale, plutôt que collégiale.

C'est pourquoi nous revendiquons aussi un financement fondé sur l'idée que l'enseignement supérieur est un « bien public » essentiel, plutôt qu'un « avantage privé ».

Malgré le caractère marchand du supérieur, les universitaires, ont reçu le soutien étudiant, notamment celui de l'Union nationale des Étudiants (*National Union of Students*). Ce soutien a été une forte source de motivation pour nos adhérents d'autant plus que les étudiants affirmaient que leurs conditions de formation dépendent grandement des bonnes conditions de travail des universitaires.

Pour la suite, nous sommes en train de consulter nos adhérents pour savoir si un nouveau vote doit être organisé pour un nouveau mandat de grève si ce mouvement ne suffisait pas. Nous pourrions alors organiser de nouvelles grèves à partir de ce printemps. ■

Nous revendiquons aussi un autre financement fondé sur l'idée que l'enseignement supérieur est un « bien public » essentiel.



Visuel réseaux de UCU, janvier 2023. Sur la banderole du *Rose Bruford College* : « La tragédie est réservée au théâtre. Nous n'en voulons pas pour nos salaires ».

1. Voir l'entretien avec Rob Copland publié dans notre n° 710-711, décembre-janvier 2022, p. 21, expliquant les conditions du droit de grève au Royaume-Uni.

« Le niveau de l'attaque pousse à s'unir ! » : entretien avec Benoît Teste

En plein cœur d'un puissant mouvement social contre la réforme des retraites, nous avons demandé son analyse à Benoît Teste, secrétaire général de la FSU.

Propos recueillis par **ANNE ROGER**,
secrétaire générale du SNESUP-FSU

Tu as vécu plusieurs mouvements sociaux en tant que secrétaire général de la FSU. Ce mouvement a une dimension inédite avec une intersyndicale unie et ce, sur longue durée. Comment analyses-tu cette séquence ?

On peut dire que l'unité syndicale change tout, elle donne du cœur à l'ouvrage, elle est la matérialisation d'un rassemblement très large, de secteurs professionnels, des jeunes, des actifs comme des retraités, issus de territoires divers autour d'un objectif de retrait de la réforme.

Elle signifie que les organisations syndicales sont capables de sortir des postures ou des méfiances réciproques : nous ne sommes pas d'accord sur tout, mais nous ne faisons pas semblant de porter les mêmes choses, nous identifions même clairement les désaccords de manière honnête. Et nous choisissons de travailler sur ce qui nous rassemble plutôt que sur ce qui nous divise. On se rend compte alors que nous avons certes des cultures syndicales différentes et des nuances voire des désaccords (la retraite à 60 ans, par exemple, n'est pas la revendication de l'ensemble des organisations) mais finalement, il y a beaucoup plus d'éléments qui nous rassemblent : la manière dont la question des réalités du travail a été portée, la manière de prendre en charge le mépris profondément ressenti à travers cette réforme, tout cela a été porté en commun. En tous cas, ce mouvement social puissant redonne aussi la fierté de faire du syndicalisme, même si cela n'efface pas la difficulté à obtenir satisfaction.

Quelles sont selon toi les raisons qui font que, cette fois-ci, l'unité syndicale a été possible et surtout a duré ?

Je pense que cette unité est due d'abord à la gravité de l'attaque contre nos retraites et à travers elles contre tous nos droits sociaux, la méthode brutale du gouvernement ayant d'ailleurs ajouté encore une dose de conflictualité. Le niveau de l'attaque pousse à s'unir ! Je pense que l'unité est aussi due à la conscience de la gravité du moment que nous vivons, et en particulier le sentiment que si ce ne sont pas les forces progressistes que



Benoît Teste, Secrétaire général de la FSU.

nous incarnons qui emportent la partie, alors le boulevard est ouvert pour l'extrême droite, c'est cela aussi qui pousse à l'unité dans un esprit de responsabilité.

Quelle spécificité vois-tu de ce mouvement ?

C'est un mouvement surprenant dans ses formes, il faudra analyser cela complètement. Il a été caractérisé par des journées d'action très réussies, très massives dès le 19 janvier, tant en termes de taux de grévistes que de nombre de manifestants, mais aussi par des difficultés à mener des actions intermédiaires entre les grosses journées, et les reconductions des grèves ont été compliquées même dans les secteurs où les appels étaient intersyndicaux comme à la SNCF ou à la RATP. Comme souvent, la pointe du mouvement est venue d'où on ne l'attendait pas, ce sont davantage les éboueurs de Paris qui ont marqué les esprits par leur lutte exemplaire. Et on voit, surtout après le 49.3, que la jeunesse est de plus en plus présente aussi. Mais on a aussi vu des aides à domicile reculer leurs rendez-vous pour pouvoir participer à la manifestation, des gens qui faisaient une grève sur deux, d'autres qui venaient uniquement les samedis. C'est en grande partie en raison de problématiques de pouvoir d'achat qu'on voit bien que la grève est souvent une modalité compliquée à mettre en œuvre même si elle reste une modalité majeure. La bonne surprise de ce mouvement, c'est l'ancrage territorial avec les manifestations impressionnantes dans les petites villes, et la participation de secteurs dont les salarié.es étaient nombreux à se mobiliser pour la première fois. La mobilisation de la jeunesse monte en puissance sur la deuxième partie du mouvement, et on sait que cela peut tout faire basculer. ■

« Nous choisissons de travailler sur ce qui nous rassemble plutôt que sur ce qui nous divise. »



Repyramidage des enseignants-chercheurs : un premier bilan en demi-teinte

Alors que la quasi-totalité des décrets de promotion ont été publiés, nous faisons ici un premier bilan notamment en ce qui concerne l'égalité femmes-hommes.

Par **RAYMOND GRÜBER**,
coresponsable du secteur SDP

Le SNESUP-FSU déplore les décisions de certains présidents de ne pas promouvoir de candidats en fin de procédure.

La première session de la nouvelle voie de promotion interne des maître.sses de conférences (MCF) vers professeur.es des universités (PU), aussi appelée repyramidage, concernant à la fois 2021 et 2022, s'est terminée en décembre dernier par la désignation des promu.es par les chefs d'établissement qui disposaient d'une large latitude pour choisir les bénéficiaires.

LES ÉCUEILS DE LA GESTION LOCALE

Le SNESUP-FSU déplore les décisions de certains présidents de ne pas promouvoir de candidats en fin de procédure¹, estimant de leur propre chef que les candidats ne remplissaient pas les critères pour être promus PU. Ce choix n'est pas sans rappeler celui que font certains établissements de ne pas utiliser toutes leurs possibilités d'avancement de grade pour les enseignant.es-chercheur.es². Nous rappelons que nous avons proposé à plusieurs reprises au ministère, une procédure de repyramidage national passant par le CNU, qui aurait pu éviter cet écueil et permettre d'utiliser l'intégralité des 800 promotions proposées. De plus, une procédure nationale aurait permis une meilleure répartition des promotions entre les sections³.

Selon les lignes directrices de gestion ministérielles, le dispositif a également pour but d'améliorer l'accès des femmes au corps des PU. Les établissements devaient veiller à ce que leur représentation dans les promotions

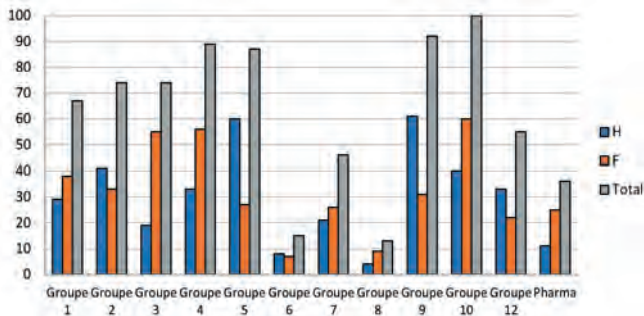
soit meilleure que dans la voie par concours et respecte la part des femmes dans le corps des MCF. Cet objectif a été atteint dans l'ensemble, 52 % des promotions ayant été accordées à des femmes alors que ces dernières représentent 45 % des MCF et 44 % des demandes de promotions⁴. Si on ne peut que se féliciter que la grande majorité des établissements ont su se saisir de ce dispositif afin de promouvoir les femmes, même si certains établissements n'ont pas joué le jeu⁵, le rythme et le nombre de promotions s'avèrent trop faible afin de corriger la ségrégation de corps dont sont victimes les femmes enseignantes-chercheuses et qui est la principale cause de l'écart de rémunération femmes-hommes chez les enseignant.es chercheur.es.

DES INÉGALITÉS FORTES SUBSISTENT

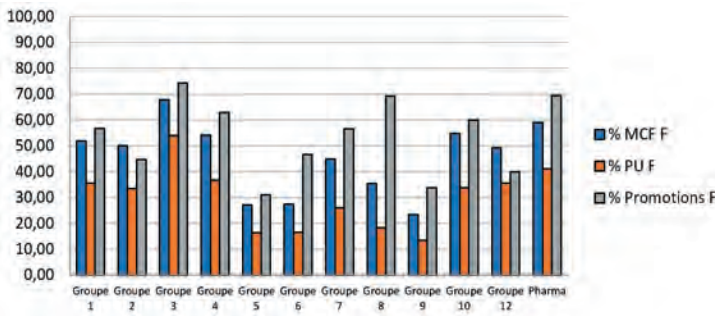
Dans le détail, si on regarde cette fois-ci la répartition des promotions par groupe disciplinaire, on peut remarquer que le nombre de promotions est toujours supérieur à la proportion de PU femmes par groupe. Cependant, deux groupes se distinguent par un taux de promotion inférieur à celui des femmes parmi les MCF : le groupe 2 (économie et gestion) et le groupe 12 (pluridisciplinaire). Si on regarde plus précisément au niveau des sections, cet écart est dû aux promotions au sein de la section 6 (sciences de gestion et du management) et 74 (STAPS). Le SNESUP-FSU sera particulièrement attentif à la répartition des promotions au niveau des établissements et des disciplines lors des prochaines campagnes afin de corriger les inégalités constatées lors de cette session. ■

1. À l'heure où est écrit cet article, environ 95 % des possibilités ont fait l'objet d'un décret actant la promotion.
2. <https://www.snesup.fr/article/podiums-devalorisation-pas-de-promo-classement-2020-des-etablissements-qui-entravent-l'avancement-des-enseignants-chercheurs-6-octobre-2020>.
3. Cf. mensuel numéro 713, p. 18.
4. Cf. mensuel numéro 712, p. 23.
5. Cf. mensuel numéro 713 p. 30.

Nombre de promotions par sexe en fonction du groupe disciplinaire



Proportion de femmes parmi les MCF, PU et les promotions pour chaque groupe disciplinaire





Les registres de santé et sécurité au travail : un dispositif protecteur

Essentiels pour la santé au travail, trop méconnus des personnels car l'administration n'en fait guère la publicité, les registres de Santé et de Sécurité au Travail (SST) sont des documents obligatoires.

Par **VALENTINE DREVET-BENATTI**,
membre CSA et F3SCT Université de Poitiers

ORIGINE DES REGISTRES

Créés en 1982¹, les registres de Santé et Sécurité au Travail (SST) témoignaient de la volonté de prendre en compte la santé et les conditions de travail dans le secteur public. Ils y sont décrits comme étant : « *Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4 [les assistants de prévention]. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers (...).* »

FONCTIONNEMENT

Chaque registre, composé de « fiches », est tenu par un assistant de prévention. Chaque fiche (signalement) comporte le nom de la personne qui fait le signalement, la description du problème observé et, parfois, un champ permettant de suggérer une solution. Une fois la fiche remplie, elle est transmise au chef de service et au conseiller de prévention de l'établissement. Si le signalement ne trouve pas de solution au niveau du chef de service, le problème est remonté au niveau hiérarchique adéquat (jusqu'à la présidence de l'université). Enfin, et c'est un point essentiel, les registres sont présentés à chaque réunion de la formation spécialisée du CSA (ex-CHSCT) : les représentants des personnels s'assurent ainsi qu'aucun signalement ne soit passé sous silence.

On les trouve obligatoirement en version « papier », en général dans chaque bâtiment, et parfois de manière dématérialisée dans son espace numérique de travail (ENT).

INTÉRÊT

Ces registres permettent de faire état d'un problème. Ils ont été conçus pour signaler les problèmes quotidiens (marche cassée dans un escalier, éclairage insuffisant, chaussée impraticable, odeurs pestilentielles...) : cela permet aux personnels d'informer pour régler les problèmes et à l'administration d'alimenter le Document Unique d'Évaluation des Risques

Professionnels (DUERP). Ce document également obligatoire doit être rempli et mis à jour chaque année par les chefs de service : l'établissement peut ainsi analyser les risques et concevoir au mieux le plan de formation de l'établissement. Rien n'empêche cependant d'utiliser ces registres pour signaler l'ensemble des problèmes qu'on peut rencontrer au travail : conflits violents, ressentis de harcèlement, agressions physiques ou verbales, violences de tous ordres.

POURQUOI ET COMMENT LES UTILISER ?

Ces fiches sont des documents officiels que l'administration ne peut ignorer. Elles témoignent d'un risque et engagent la responsabilité de l'employeur qui doit : « veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité » (art. 2-1 du décret n° 82-453). C'est donc un moyen de mettre l'employeur face à ses responsabilités.

Quand on n'arrive pas à trouver de solution à un problème qui est susceptible d'avoir un impact sur la santé, on peut remplir une fiche pour faire un signalement officiel et prendre date. En cas de problème ou d'incident, il est recommandé de (1) le cas échéant, demander un rendez-vous à la médecine du travail, (2) ne pas donner de noms ou de titres dans la fiche : ces registres peuvent en effet être consultés facilement et il ne faut pas prêter le flanc à une accusation en diffamation, (3) mettre l'accent sur les effets de la situation sur la santé physique et mentale produits par la situation, (4) garder trace de la fiche (photo ou capture d'écran selon le cas) pour éviter une disparition malencontreuse.

BON À SAVOIR

De nombreuses situations se détériorent, parfois pendant des années, parce que personne n'ose en parler. Le fait de remplir une fiche permet de « faire sortir » le problème du service (du département, du labo). Il faut toutefois savoir que les personnes mises en cause dans une situation n'apprécient pas cet état de fait. Il est donc utile de se faire conseiller et accompagner par un représentant syndical dans la rédaction de la fiche et dans ses suites. ■

La consultation obligatoire des registres en instance représentative des personnels permet d'assurer qu'aucun signalement ne soit passé sous silence.

1. Dans le décret 82-453 instaurant les CHSCT puis dans le décret CSA 2020-1427.





Détachement, Délégation, Mise à disposition, Disponibilité (partie 2)

Dans la première partie de cette fiche publiée dans le numéro de février 2023, les différents cas de position d'activité du fonctionnaire, hors emploi du corps de recrutement, ont été présentés, ainsi que la position de détachement. Cette deuxième partie présente le troisième cas prévu par l'article L. 511-1 du code général de la fonction publique, la position dite de disponibilité.

Par **CLAIRE BORNAIS**

membre de la commission administrative

La disponibilité est la situation de l'agent qui se trouve placé temporairement, hors de son administration ou service d'origine et qui cesse de bénéficier, durant cette période, de sa rémunération et de ses droits à la retraite. Les droits à l'avancement dans le corps ne sont pas conservés non plus, sauf dans certains cas où ils peuvent être conservés pendant 5 ans maximum. Le temps de disponibilité est alors pris en compte dans le calcul de l'ancienneté dans l'échelon, ou de l'ancienneté dans le corps, lorsque l'agent réintègre son corps d'origine après la période de disponibilité, mais généralement pas pour la retraite ou les droits à congé.

La réglementation régissant la mise en disponibilité est éparpillée dans plusieurs textes, dont les principaux sont, pour la Fonction publique d'État : les articles L. 514-1 à L. 514-8 du code général de la fonction publique, le décret n° 85-986 modifié (articles 42 à 49), le décret 86-442 modifié (articles 27, 47, 48).

TROIS TYPES DE DISPONIBILITÉ

Il existe trois types de disponibilité : (1) La disponibilité sous réserve des nécessités de service, à demander par l'agent : pour convenance personnelle, pour études, pour création d'entreprise. Elle suppose l'accord du chef de service. La demande de mise en disponibilité est à déposer par écrit de préférence au moins 3 mois avant la date souhaitée de mise en disponibilité (car sinon, l'administration peut imposer un délai de 3 mois avant de l'accorder). (2) La disponibilité de droit, à l'initiative de l'agent également : pour s'occuper d'un proche, pour suivre son conjoint, pour adoption, pour exercice d'un mandat électif local. (3) La disponibilité d'office, c'est-à-dire prononcée par l'administration, et non obligatoirement demandée par l'agent, pour 3 motifs : raisons de santé, attente de réintégration, ou à l'issue d'une réorientation professionnelle.

Dans les cas 1 et 2, l'administration vérifie que l'activité de l'agent correspond aux motifs qui ont permis sa mise en position de disponibilité : des justificatifs sont donc à fournir sur demande de l'administration et pour toute demande de renouvellement.

DURÉE

Les durées autorisées pour la mise en disponibilité varient selon les motifs utilisés. Selon les cas, il est

parfois possible d'exercer une activité salariée ou indépendante, ou de percevoir une rémunération par l'administration durant la période de mise en disponibilité. (voir tableaux récapitulatifs dans la version en ligne).

Trois mois au moins avant l'expiration de la période de disponibilité en cours, lorsqu'elle a été demandée par le fonctionnaire, ce dernier fait connaître son souhait d'être réintégré ou de bénéficier d'un renouvellement de sa disponibilité. La réintégration dans l'administration d'origine (c'est-à-dire celle du corps de recrutement) est de droit, mais pas nécessairement sur le poste occupé avant la mise en disponibilité (sauf dans le cas d'une disponibilité pour exercice de mandat d'élu). Avec un statut d'enseignant du second degré, par exemple, la réintégration est garantie dans l'Éducation nationale, mais pas forcément sur le poste de PRAG initialement occupé (ni même dans l'enseignement supérieur). Néanmoins, pour les enseignants-chercheurs, le ministère recommande aux directions d'établissement de garder des emplois vacants pour permettre le retour dans l'établissement d'origine, faute de mouvement national d'affectation. Le retour sur le poste d'origine est donc à peu près garanti, sauf cas très conflictuel (heureusement rare) conduisant parfois à republier le poste durant la disponibilité – ce qui est possible – pour tenter d'empêcher le retour de la personne ayant demandé la disponibilité. Dans un tel cas, contactez le secteur Situation des personnels du SNESUP-FSU.

À LA FIN DE LA PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ

À l'expiration d'une disponibilité de droit, le fonctionnaire est obligatoirement réintégré à la première vacance dans son grade.

Remarque : la disponibilité pour élever un enfant de moins de douze ans peut intervenir après un congé parental. Mais la durée du maintien des droits à l'avancement ne peut dépasser 5 ans sur l'ensemble de la carrière.

À l'expiration d'une disponibilité d'office, si aucune mesure de reclassement n'a été possible, l'agent est, soit réintégré dans son administration, soit admis à la retraite, soit, s'il n'a pas droit à pension, licencié.

Une version plus longue, avec tableaux récapitulatifs de cette fiche est disponible en ligne (www.snesup.fr), rubrique *Agir puis Outils militants / Mémos et fiches pratiques*. ■



Le mythe de l'entrepreneur et les syndicats

Certains ont semblé redécouvrir le rôle et la place des syndicats dans la période récente. Parfois avec un peu de surprise, tant ils sont enfermés dans une idéologie économique centrée sur le mythe de l'entrepreneur qui, bien que très répandue, repose sur une représentation des rapports économiques et sociaux parfaitement contestable, pour ne pas dire erronée.

Par **MICHEL MARIC**, responsable du secteur International

Dans le beau roman de la théorie économique dominante, celle-là même qui est largement répandue sur le ton de l'évidence par la macronie, le « mythe de l'entrepreneur » révèle une vision du monde, une représentation des rapports sociaux extrêmement simpliste.

Après le succès de son travail sur *La fabrique du consommateur*, publié il y a trois ans et dans lequel il montrait la façon dont les populations avaient été converties à la consommation¹, Anthony Galluzzo, maître de conférences à l'Université de Saint-Etienne nous donne à présent l'occasion, avec *Le mythe de l'entrepreneur*², de revenir sur cette représentation du monde.

GÉNIE, PROPHÈTE, INDOMPTABLE, DISRUPTIF... : TEL EST L'ENTREPRENEUR !

Thomas Edison, Henry Ford, Walt Disney, Bill Gates, Steve Jobs, parmi d'autres : n'ont-ils pas été indispensables à un moment donné de notre histoire ? Créatifs, visionnaires, doté d'un talent extraordinaire qui échappe parfois à « ceux qui ne sont rien » qui ne prennent pas même l'initiative de « traverser la rue » pour trouver du travail... Loin de ces « gaulois réfractaires au changement », l'entrepreneur révolutionne le quotidien. Cela justifie certaines inégalités radicales : sa créativité, son talent, son génie doivent être payés à leur « juste valeur ». Et cela permet aussi d'affirmer l'idée que les chefs d'entreprise ne sont pas des gens comme les autres. Nous voilà si petits face au génie des dieux.

Las ! Le mythe fait peu de cas de l'environnement dans lequel se font les découvertes et les techno-révolutions. Le génie n'est jamais hors sol, ni hors société, il est encastré dans un environnement : « En faisant de l'entrepreneur le véritable *deus ex machina* du capitalisme, on invisibilise l'écosystème dont il dépend intégralement » note A. Galluzzo. Et il faut lire ici le chapitre consacré à Steve Jobs et à Apple, entreprise qui a elle seule, loin du caractère révolutionnaire qu'elle a voulu se donner, a *in fine* été surtout un assembleur de technologies déjà existantes. Mais l'idée selon laquelle Steve Jobs a « vu » l'ordinateur personnel avant tout le monde est encore largement répandue.

Ce mythe qui célèbre l'entrepreneur permet non seulement de justifier l'appropriation privée d'une richesse collectivement créée, mais il struc-

ture aussi le fonctionnement des entreprises (qui doivent « attirer les meilleurs » dans une « guerre des talents ») et permet de justifier les comportements tyranniques (« pour maintenir la créativité » !).

DES SYNDICATS QUI PRIVILEGIENT LA BUREAUCRATIE

Dans cette logique, la démocratie sociale n'a que peu d'intérêt et les syndicats n'ont pas de rôle à jouer ici si ce n'est pour freiner le génie créateur, incapables qu'ils sont de le comprendre, de favoriser les sauts disruptifs dans la modernité : « les syndicats sont la pire chose qui soit arrivée », selon Steve Jobs, « parce que ce n'est pas une méritocratie mais une bureaucratie », oubliant que le marché, même américain, est largement structuré par l'État, souvent à la base des révolutions technologiques *via* le financement de la recherche fondamentale. Et Galluzzo le souligne ici : « contrairement à un certain imaginaire, les lauriers de l'action créatrice, visionnaire et risquée reviennent à l'État plutôt qu'à des individus ». Avant de montrer que la carrière de Steve Jobs est bien bâtie sur des technologies mise au point après des décennies d'investissements publics : tactile, molette cliquable, écran *multi-touch*, ...

Mais l'entrepreneur se doit aussi d'être narrateur : plus que les journalistes, sa capacité à se mettre lui-même en scène permet d'attirer les investisseurs, tout comme les futurs salariés.

Ce mythe de l'entrepreneur informe sur la façon dont l'économie est mise en récit et donne à voir, souligne Galluzzo, un « capitalisme héroïque, animé par des individus géniaux, de grands hommes alimentant une marche infinie vers le progrès technologique ». Il permet d'occulter la question des conditions de production et de travail, celle de la démocratie sociale, et on lira avec intérêt les techniques antisyndicales mises en œuvre, les pièges tendus, jusqu'au sort dramatique des travailleurs chez les sous-traitants.

D'un concept relativement vide, celui de l'entrepreneur, on mesure la vision du monde qu'il permet de propager et l'imaginaire politique qu'il permet de construire. L'analyse permet aussi bien de comprendre les motifs de la multiplication des formations à l'entrepreneuriat dans nos établissements que la faiblesse des fondements théoriques du macronisme. ■



D'un concept relativement vide, celui de l'entrepreneur, on mesure ici la vision du monde qu'il permet de propager et l'imaginaire politique qu'il permet de construire

(1) Anthony Galluzzo, *La fabrique du consommateur. Une histoire de la société marchande*, Paris, Éd. Zones (La Découverte), juin 2020, 264 p. Réédition poche 2023.

(2) Anthony Galluzzo, *Le mythe de l'entrepreneur. Défaire l'imaginaire de la Silicon Valley*, Paris, Éd. Zones (La Découverte), janvier 2023, 238 p.

Les antennes universitaires au service d'une démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur

La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur est au cœur des revendications du SNESUP-FSU. Un récent rapport de la Cour des Comptes évalue la contribution des antennes universitaires à la diplomation des étudiants issus d'un milieu défavorisé ou éloignés des grands centres universitaires.

Par **HERVÉ CHRISTOFOL**,
corresponsable du secteur Formation

Sans surprise, les néo bacheliers d'origines sociales favorisées sont sur-représentés dans l'enseignement supérieur et il en va de même avec ceux issus de métropoles : « Parmi les jeunes âgés de 20 à 24 ans, 77 % des enfants de cadres, de professions intermédiaires ou d'indépendants étudient ou ont étudié dans le supérieur, contre 52 % des enfants d'ouvriers ou d'employés, soit 1,5 fois plus » précise la Cour des Comptes dans son rapport *Universités et territoires* publié en février 2023 (voir aussi p. 30 de ce numéro).

LES UNIVERSITÉS COMME LEVIER DE L'ÉQUITÉ D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans ce paysage, les universités apparaissent comme un levier de l'équité d'accès à l'enseignement supérieur en raison notamment d'un maillage territorial reposant sur des antennes universitaires et sur les IUT. La Cour des Comptes, regrette le manque de données et la difficulté de leur recueil notamment en l'absence d'une comptabilité analytique et d'une définition plus précise de ce que sont ces antennes. Ainsi, des sites ne sont pas considérés comme des antennes¹ et la Cour des Comptes exclut de cette étude les universités parisiennes et celles des territoires d'outre-mer, tout en fournissant quelques informations chiffrées éclairantes.

DES ANTENNES NOMBREUSES

Ces antennes, au nombre de 150 hors Paris et territoires d'outre-mer, scolarisent 11,5 % des étu-

dants dont 31 % sont en IUT ; elles comprennent en moyenne 660 étudiants dont 77 % en premier cycle et 11 % en master d'enseignement. Elles apparaissent comme une voie privilégiée d'accès à l'enseignement supérieur pour les étudiants défavorisés et ruraux du voisinage proche.

La réussite des étudiants est comparable dans ces antennes à celle des étudiants scolarisés dans les sites principaux, sauf pour les sciences/STAPS où les étudiants des antennes réussissent mieux que ceux de l'université (38 % contre 32 %) et le droit où c'est le contraire (35 % contre 42 %). En revanche, la poursuite d'étude en second cycle est en défaveur des antennes universitaires, l'écart étant de 3 à 4 % exception faite des filières économie / AES où il atteint 9 % et du droit où il culmine à 19 %.

UN COÛT PAR ÉTUDIANT ÉQUIVALENT

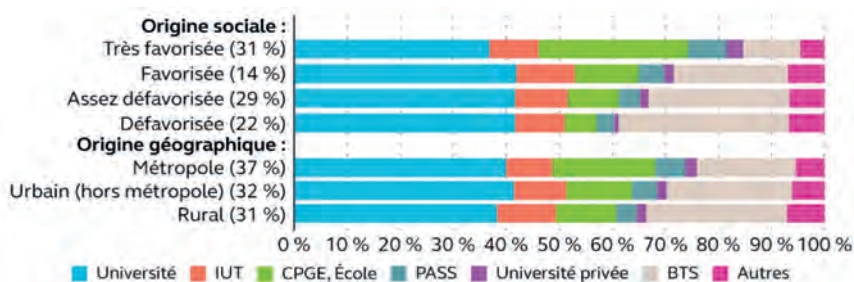
Le coût par étudiant des formations qui y sont délivrées équivaut à celui des formations sur les sites principaux – à rebours du sentiment des équipes de direction des universités. Cela est dû notamment au fait que les antennes universitaires sont vues positivement par les collectivités territoriales qui contribuent donc à leur financement, mais aussi au fait que les PU enseignent peu dans ces antennes (5 % du total des heures contre 20 % dans l'ensemble des formations universitaires) et qu'il y a beaucoup de vacataires dans les équipes pédagogiques (51 % des heures contre 28 % dans l'ensemble des formations universitaires).

Comme l'avait déjà démontré le rapport de France Stratégie de 2015 sur les mobilités sociales, l'obtention d'un diplôme du supérieur est le principal facteur explicatif de la mobilité sociale ascendante. Faute de bourses et de places en résidence CROUS pour les accueillir sur les campus des universités, les antennes universitaires demeurent le dispositif principal permettant d'augmenter le taux de diplomation chez les personnes issues d'un milieu défavorisé ou éloignées des grands centres universitaires. Cependant les questions de la qualité de la formation dispensée ou de celle de la « vie étudiante » sont les grandes absentes des jugements portés. Les objectifs de la mobilité étudiante et de la poursuite des études au-delà du 1^{er} cycle restent des enjeux majeurs de la démocratisation de l'enseignement supérieur, pour lesquels le développement des antennes universitaires ne peut être la seule réponse. ■

Le coût par étudiant des formations délivrées équivaut à celui des formations sur les sites principaux – à rebours du sentiment des équipes de direction.

1. Campus de Metz de l'université de Lorraine, campus d'Annecy de l'USMB, campus de Dijon, campus de Boulogne-sur-Mer et de Calais de l'ULCO, campus de Bayonne de l'université de Pau, campus de Béthune et de Douai Lens Liévin de l'université d'Artois et campus de Vannes de l'université de Bretagne Sud.

Établissement d'accueil des néo-bacheliers de 2021 poursuivant dans le supérieur en fonction de leurs origines sociale ou géographique



Source : Cour des comptes, d'après les données Parcoursup

Transition écologique et formation des étudiants : greenwashing au ministère

Le ministère a invité fin février les syndicats à venir écouter les conclusions de travaux, auxquels les organisations syndicales n'ont pas été conviées à participer, sur la manière d'intégrer la « transition écologique » pour un « développement soutenable » dans les formations universitaires.



Par **ANNE ROGER**, secrétaire générale

En décembre 2020, la loi de programmation chargeait l'enseignement supérieur et la recherche d'une nouvelle mission : « *sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable* ». Dans la lignée, F. Vidal a mis en place un groupe de travail piloté par Jean Jouzel, avec comme objectif de « *mobiliser l'ensemble des communautés de l'enseignement supérieur pour relever le défi de la transition écologique* ».

UNE NOUVELLE MISSION POUR L'ESR...

Le rapport de ce dernier, publié il y a un an, préconise notamment de « *s'engager massivement et immédiatement dans la conception d'une offre de formation renouvelée(...)* » et de former tous les jeunes, avant qu'ils ne sortent du supérieur aux « *voies et moyens de la transition écologique* » (p. 12). Il cible dans un premier temps les étudiants de premier cycle (p. 17).

Dans cette perspective et en lien avec son plan climat biodiversité, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) a organisé quatre ateliers, auxquels les organisations syndicales n'ont pas été conviées, pour réfléchir à la manière d'intégrer la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) dans la formation, sur les thèmes suivants : charges définissant un socle de connaissances et de compétences, pôle national de ressources pédagogiques, engagement des étudiants et synthèse des trois ateliers.

...MAIS DES SYNDICATS « OUBLIÉS »

Les syndicats ont été invités à une restitution des travaux le 27 février dernier et ont à l'unanimité dénoncé la méthode de travail les excluant de tous les échanges préalables. Le SNESUP-FSU a soulevé les contradictions qui émaillent le document, la principale étant celle qui existe entre l'affirmation d'une réelle ambition et l'absence de recrutement et de budget dédiés, puisque les mesures devront être mises en œuvre à coût constant par des établissements déjà sous-dotés. La communication du MESR autour de la formation à

la TEDS apparaît ainsi davantage comme relevant du *greenwashing* que comme une véritable volonté de prendre sa part dans la transition écologique.

Alors que les réflexions sont loin d'être abouties et que l'absence de moyens est criante, l'administration affiche l'objectif de mettre en place les premiers dispositifs dès septembre 2023 ! Le ministère considère que, vu les effectifs pléthoriques des étudiants de licence, la formation TEDS ne pourra se faire totalement en présentiel et se fera donc pour bonne part *via* des modules de formation déconnectés de la spécificité des formations dans lesquelles sont engagés les étudiants, sous la forme de capsules vidéo ou en format hybride. Une possibilité envisagée pour l'évaluation serait celle de certifications transversales pouvant se faire sur le nombre d'heures passées en ligne.

UNE ATTEINTE À LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE

Le SNESUP-FSU a eu l'occasion de rappeler son attachement aux diplômes et à des enseignements dispensés et validés par des enseignants dans le cadre de ces diplômes et non par des extérieurs venant faire des « piges ». Il a dénoncé l'imposition d'un format hybride contraire à la liberté pédagogique des enseignants.

L'administration a par ailleurs évoqué la nécessité de former les enseignants sur le sujet et de hiérarchiser et valider des ressources qui seraient mises en ligne sur une plateforme pédagogique, sans préciser ni les moyens disponibles ni qui serait chargé de ces formations et de ces choix, laissant planer la possibilité de déléguer ces tâches à des associations à l'éthique discutables et en lien avec certains lobbies.

Le SNESUP-FSU a rappelé à cette occasion l'importance de s'appuyer sur des connaissances scientifiques et de leur permettre de se développer. Enfin, parmi les autres sujets qui peuvent apparaître comme inquiétants : le ministère envisage la « valorisation » des enseignants qui s'engagent sur le sujet de la TEDS sans préciser la nature de cette valorisation. Faudra-t-il changer de thématique de recherche pour être « valorisé » ? Les primes RIPEC seront-elles utilisées dans ce but ? Autant de questions qui restent en suspens et qui nécessitent une vigilance de notre part. ■

Les mesures devront être mises en œuvre à coût constant par des établissements déjà sous-dotés.

Le CNESER, une tribune pour peser dans les débats

Première organisation syndicale représentée au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ou Cneser, avec trois élu.e.s au collège A, trois élu.e.s au collège B et la présidence du Cneser disciplinaire, le SNESUP-FSU a largement contribué à rassembler la communauté universitaire en jouant un rôle moteur et fédérateur.

Par **PIERRE CHANTELOT**,
Élu SNESUP-FSU au CNESER

Les débats sur les projets de lois et décrets ont permis de rassembler largement la communauté universitaire, y compris au-delà du champ syndical, et ont contribué à mettre en évidence l'opposition de l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche à la politique conduite par ce gouvernement.

LE CNESER, SON RÔLE, SON PÉRIMÈTRE

Le Cneser est obligatoirement consulté sur :

- la stratégie nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) avec le BUT et l'accès au master, l'accueil des étudiants hors UE ;
- les structures, que ce soient les regroupements d'établissements à la suite de l'ordonnance « regroupements » ou leur suppression, notamment les Comue depuis 2018 ;
- la recherche, par les projets relatifs à son organisation (LPR : loi de programmation sur la recherche) et à l'emploi scientifique ;
- les moyens, pour la répartition des emplois et des budgets entre les différents établissements ;
- les formations, pour le cadre national des formations, les diplômes nationaux, l'accréditation des établissements ;
- la législation et la réglementation concernant les formations supérieures dépendants du MESRI (dont les STS, les CPGE, les établissements privés) et celles liées à d'autres ministères tel que la santé ou la culture.

Il est un observatoire idéal de l'évolution de l'ESR. L'engagement de nos élu.e.s dans la continuité a permis de former de nouveaux élu.e.s pour continuer à occuper une place centrale parmi les autres élu.e.s et être un acteur reconnu et incontournable des débats au sein du CNESER.

Le Cneser plénier comporte 100 membres dont 60 % d'élus représentant les personnels et les étudiants. Il comprend également des représentants des « grands intérêts nationaux » (organisations patronales, syndicats de salariés, confédérations...) et de diverses institutions (autres ministères, Parlement...).

Parmi les élus du Cneser plénier, une partie sera élue au Cneser disciplinaire, et une autre

au Cneser permanent, qui se réunit une fois par mois. Par ailleurs, le Cneser crée en son sein des commissions de travail ayant pour objet l'analyse d'impact de lois ou leur suivi. C'est le cas de la commission de suivi LMD (CSLMD) et d'une commission d'étude spécialisée portant sur la recherche : « Recherche publique : organisation, structuration, emplois et ressources – incluant les TGIR ».

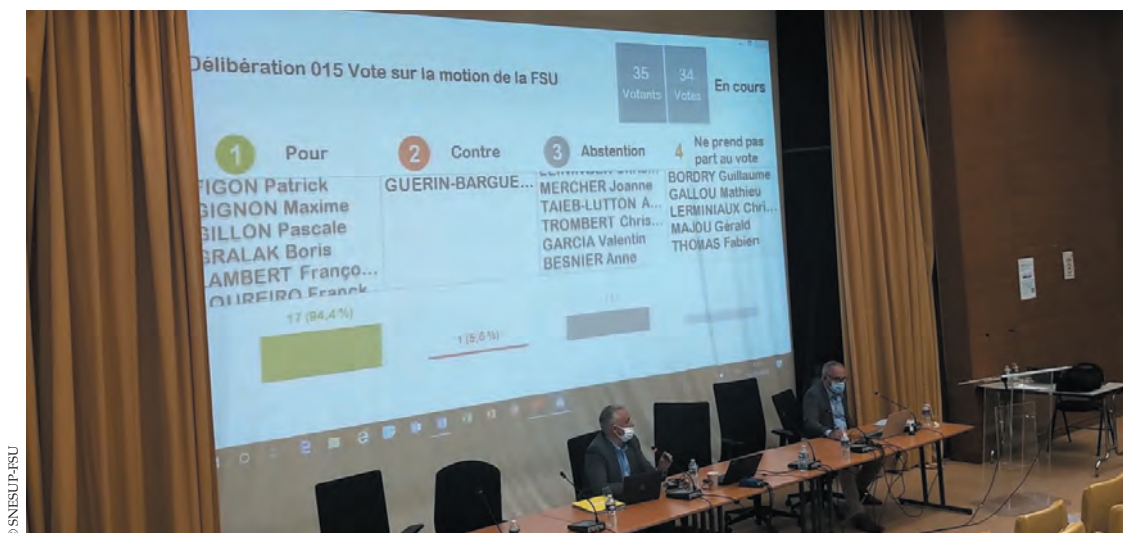
LES ENJEUX DE L'ACCRÉDITATION

L'accréditation de l'offre de formations a succédé à l'habilitation. Cette dernière permettait de vérifier l'adéquation de l'offre de formations avec un programme national et l'adossement à la recherche de l'offre de formations proposée. L'accréditation a pour objet de vérifier l'adéquation de l'offre de formations avec les capacités pédagogiques, de recherche et budgétaires de l'université.

Le Cneser permanent se prononce donc sur la « soutenabilité » des offres de formations des établissements. Les interventions de nos élu.e.s lors des séances d'accréditations, largement reprises par les autres organisations syndicales, démontrent l'insincérité du ministère qui rajoute sans cesse des missions aux établissements tout en ne leur allouant pas les subventions pour charge de service public (SCSP) nécessaires à ses injonctions. Nos votes sont le plus souvent contre l'accréditation de l'offre de formation portée par un établissement et nos explications de votes sont un double message :

- Pour le MESRI : le SNESUP-FSU pointe le décalage entre les missions imposées et les SCSP allouées pour les remplir et exige que le gouvernement garantisse un financement à la hauteur des charges de services publics qu'il assigne aux établissements. La SCSP doit tenir compte des spécificités locales et ne doit pas être fondée en fonction d'un historique de dotation aujourd'hui dépassé. Le SNESUP-FSU exige un modèle d'attribution des dotations d'établissement basé sur des critères nationaux clairs et publiquement débattus, permettant de réduire les inégalités entre les établissements afin d'assurer un égal accès à l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire et une convergence vers le haut des moyens afin que les taux d'encadrements et l'investissement par étudiant.e s'alignent sur ceux des CPGE.

Le SNESUP-FSU exige que le gouvernement garantisse un financement à la hauteur des charges de services publics.



● Pour les établissements obligés de gérer la pénurie des moyens alloués en fermant des formations, en baissant le taux d'encadrement des étudiant.e.s, en pratiquant le tout numérique, en développant à outrance l'apprentissage par choix budgétaire et non pédagogique, en gelant les postes de personnels, en dévoluant le patrimoine immobilier, en coupant le chauffage l'hiver..., le SNESUP-FSU apporte son soutien aux collègues par un vote « contre » : voter « pour » c'est acter le fait que la gestion de la pénurie est un mode de fonctionnement normal et entériner la dégradation de nos conditions de travail...

LE CNESER DISCIPLINAIRE

Statuant en matière disciplinaire, le Cneser disciplinaire, présidé par le SNESUP-FSU depuis douze ans, permettait jusqu'à présent aux enseignant-es et enseignant-es-chercheur-ses de voir leur affaire jugée par leurs pairs, avec une garantie d'indépendance par rapport au pouvoir local détenu par les présidents d'université, ou aux recteurs et au ministère. Ses membres pleinement motivés pour exercer ces fonctions y développent de réelles compétences et portent une grande attention aux règles juridiques générales. Ces caractéristiques sont essentielles pour cette juridiction qui hérite trop souvent en appel de dossiers bacés et se charge en première instance des affaires que l'établissement a laissé sciemment traîner plus de 6 mois. Mais les pouvoirs politique et administratif n'ont eu de cesse de « prendre » en main l'instance, et ont profité de la loi de 2019 sur la Fonction publique pour imposer un conseiller d'État à la présidence de cette juridiction malgré toute l'opposition du SNESUP-FSU. Le décret d'application est en cours de rédaction sans avoir fait l'objet de dialogue préalable avec les membres de la juridiction et les organisations syndicales qui ont découvert fin mars le projet de texte que le CSA ministériel examinera les 7 et 17 avril.

Le SNESUP-FSU demande que les règles de fonctionnement de la juridiction permettent d'éviter un exercice solitaire du pouvoir par le conseiller d'État président notamment dans la gestion du flux des affaires, en accordant un poids important à ses côtés à un-e enseignant-e chercheur-e qui assure la vice-présidence.

UNE EXPERTISE COLLECTIVE À EXPLOITER PLEINEMENT

Le ministère est représenté au CNESER à trois niveaux. La ministre et son cabinet, la DGSIP, et les agents du ministère. Les contacts avec la ministre et son cabinet sont rares et lorsque la ministre se déplace c'est un moment de revendication important mais avec peu de conséquence directe, car on est sur des discours très larges. La présence de la DGSIP est plus régulière mais ses interventions demeurent limitées avec une faible capacité d'action sur les textes discutés. Les discussions avec les agents du ministère sont plus ouvertes et plus directes, mais il ne semble pas avoir de levier d'action sur les décisions. Il y a visiblement de leur part une anticipation de la politique du ministère, sans qu'on sache s'ils ont reçu un mandat explicite. À l'image sans doute du dialogue social au niveau national, l'expression et les votes de l'instance nationale sont insuffisamment considérés. Il faudrait à minima la publication des avis du CNESER et de leur suivi par le ministère ainsi que la présence systématique de membres du cabinet pour qu'existe un début de dialogue, des réponses politiques et des capacités d'adaptation des textes en séance. Plus généralement le SNESUP-FSU continuera à revendiquer d'autres conditions de fonctionnement, d'écoute et de prise en compte du travail des élu-es pour que les diverses expertises disponibles au sein du CNESER s'exercent pleinement afin de façonner un ESR qui réponde bien mieux aux besoins de notre pays et de sa jeunesse. ■

L'expression et les votes de l'instance nationale sont insuffisamment considérés.

Pilotage : les schémas régionaux de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation

Alors que plusieurs schémas régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) sont en cours de réactualisation pour la période qui court jusqu'en 2028, nous revenons ici sur leur histoire et sur les priorités pour la recherche définies par trois régions : Hauts-de-France, PACA et Auvergne-Rhône-Alpes.

Par **MARY DAVID** et **ALEXANDRE ZIMMER**,
corresponsables du Secteur Recherche

L'économie de la connaissance apparue début 2000 est une aubaine saisie par les régions pour renforcer leurs enjeux territoriaux.

Le Code de l'éducation précise, dans son article L. 214-2, que « la région élabore, en concertation avec les collectivités territoriales et leurs groupements compétents, un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation » et qu'elle « fixe les objectifs des programmes pluriannuels d'intérêt régional en matière de recherche et détermine les investissements qui y concourent ». Avant de parcourir, dans la seconde partie de cet article, quelques schémas récemment adoptés sur les priorités en matière de recherche, nous proposons un retour sur l'origine de ces dits SRESRI.

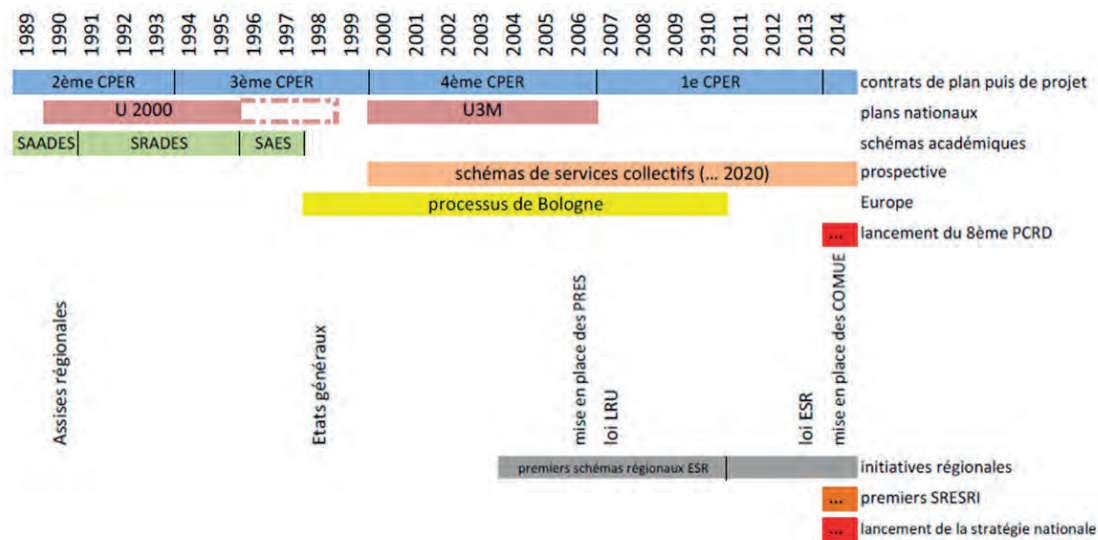
SUBSIDIARITÉ ET DÉFINITION DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Dans leur travail sur la gouvernance régionale, Soldano et Gayraud rappellent que la prise de possession de politiques scientifiques par les régions peut s'établir au tournant des années 1970-80¹. Outre les Contrats de plan

État Région lancés en 1984 (CPER, actuellement dans leur septième génération), la Commission européenne va participer à reconnaître l'échelon régional au-delà de sa clause de compétence générale, ainsi que *via* la participation à divers plans (schéma). Les auteures mentionnent l'économie de la connaissance apparue début 2000 comme une aubaine saisie par les régions pour renforcer leurs enjeux territoriaux.

Soldano et Gayraud pointent encore un pivot en 1995, où les schémas académiques de l'enseignement supérieur deviennent des schémas régionaux d'ESR avec une double vocation : affirmer « l'échelle régionale pour penser les territoires scientifiques » et élargir « la réflexion à des acteurs non-académiques ». Citant les travaux de Aust et Gardoni² qui placent « les interventions régionales » dans « l'ombre de l'État et de la communauté académique », les auteures ne trouvent « rien d'étonnant à ce que les Régions aient cherché à définir leur place dans une politique ne relevant pas de leur compétence mais dont les incidences économiques locales sont réelles ».

L'ESR en schémas et plans jusqu'aux premiers SRESRI



Source : Laure Gayraud, Catherine Soldano, *L'enseignement supérieur et la recherche à l'horizon 2020, un défi pour les régions* (1)

1. Laure Gayraud, Catherine Soldano, « L'enseignement supérieur et la recherche à l'horizon 2020, un défi pour les régions », Net. doc, 2015. Et « Décentralisation et action publique : quels changements dans les secteurs de l'éducation et de la formation ? », 145, p. 143-148. Cf. HAL-SHS : 02976707.
2. Jérôme Aust, Sébastien Gardon, « Rhône-Alpes, Laboratoire de l'intervention régionale dans l'enseignement supérieur (1987-2010) », 2012, cf. HAL : 03586041 et Martine Mespoulet, *Université et territoires*, Presses Universitaires de Rennes, 2012, p. 33-46.

On peut ainsi mentionner l'initiative menée en 2005 par l'ancienne région Rhône-Alpes avec un schéma régional de l'ESR, de la technologie et de la culture scientifique et technique. D'autres suivront, grâce à l'officialisation par contractualisation entre l'Association des régions de France et la Conférence des présidents d'universités, avant de voir arriver des « concurrents-rivaux » dans les métropoles et les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur par la loi de programme de 2006 sur la recherche. En 2013 arrivent alors les assises nationales et la loi Fioraso, qui prévoit trois nouveaux outils : la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES), la Stratégie nationale de recherche (SNR) et les SRESRI. On le voit donc, la mesure n'est pas totalement neuve en 2013, mais permet à la ministre d'inscrire les régions dans un rôle pilote en phase avec le huitième programme cadre de l'union européenne (Horizon 2020, *smart specialisation strategies*). Enfin, Soldano et Gayraud rappellent que le Fonds européen de développement régional ou FEDER « est désormais conditionné à l'établissement stratégique de politiques régionales d'innovation et de recherche ». Les schémas de la période 2014-2020 ont ainsi pris fin et des actualisations ont été décidées ces derniers mois. Voyons donc quelques illustrations de priorités saisies par trois régions.

SCHÉMAS ET BUDGETS DANS LES HAUTS-DE-FRANCE, PACA ET AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

L'effort de recherche dans les Hauts-de-France s'établissait à 1,07 % en 2018 contre 2,19 % au niveau national, tandis que les dépenses de recherche et développement ont progressé dans la région de + 55 % entre 2007 et 2017. La région définit un SRESRI qu'elle veut « opérationnel », à la suite d'un an de concertation avec l'État, les territoires, le monde socio-économique et les acteurs de l'ESRI. Leur schéma fait « le pari d'une transformation de l'ESR régional » avec trois priorités : « l'accompagnement de la réussite et la diffusion des connaissances dans la société », « l'accompagnement du développement économique et des transitions », « l'accompagnement des stratégies territoriales et de développement international ». L'axe d'« une région de la connaissance » met en avant la carte de différenciation régionale des forces de recherche. Parmi les leviers avancés : une cartographie des écosystèmes de recherche, l'encouragement aux interactions

public/privé, ou encore l'attractivité internationale.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le SRESRI 2023-2028 a pour ambition de « faire rayonner l'enseignement supérieur et la recherche sur [le] territoire régional, à travers l'excellence de la recherche ». Leur SESRI reprend « la contribution au Plan climat régional "Gardons une COP d'avance" » qui devient un critère majeur, « notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments universitaires, ou dans les appels à projets thématiques de type emplois jeunes doctorants, appel à projet en commun avec l'ANR ou appels à projets de culture scientifique ». Le conseiller régional G. Leonetti, interrogé par l'AEF³, indique que le ministère « va commencer à expérimenter un nouveau dialogue avec les établissements avec la mise en place de contrats pluriannuels d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) ». Ici aussi, le renforcement du lien public/privé est mis en avant via un « appui régional aux plateformes publiques/privées » ou des fléchages en direction de laboratoires communs. Dans son troisième axe, le schéma veut « intensifier la captation des fonds européens, et faire de la recherche un vecteur de marketing territorial », ainsi que développer le « tourisme scientifique » et « valoriser l'implication des chercheurs et des doctorants dans les activités de culture scientifique et technologique ».

Enfin, dans la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, le SRESRI 2022-2028 acte plusieurs décisions : (i) à la différence de l'exemple précédent, la disparition des contrats d'objectifs et de moyens pour l'enseignement supérieur (Comesup), (ii) la mise en place d'appels à projets sur trois thématiques prioritaires : les partenariats public-privé en matière de recherche et d'innovation, le développement de nouvelles formations pour devenir « la première région de France des ingénieurs et techniciens », et (iii) le soutien aux sites de proximité, hors métropole, pour favoriser un égal accès à l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, le budget 2023 prévoit 15 M€ de moins pour la recherche et l'innovation que les budgets 2020 et 2021. Le soutien aux entreprises via les partenariats public-privé de recherche et d'innovation doit se développer, via un « ensemble de dispositifs favorisant le transfert, sur toute la chaîne ». Cela passe par des appels à projets comme « R&D Booster », « I-démo régionalisé », « partenariat d'innovation », « Pacte de recherche public-privé », « valorisation de la recherche académique par la création de start-up ». ■

Intensifier la captation des fonds européens, et faire de la recherche un vecteur de marketing territorial.

3. Dépêche AEF Info, n° 685405

Philippines : la répression des universitaires s'accroît

Alors que Ferdinand Bong Bong Marcos, fils de l'ancien dictateur évincé du pouvoir en 1986 a été élu à la présidence à l'été 2022, nous publions ici, sur la situation de nos collègues philippins, un entretien avec Mickael Pante et Ramon Bomen, membres de la direction du syndicat philippin *Alliance of Concerned Teachers* (ACT).



Entretien réalisé par **MARC CHAMPESME**
et **MICHEL MARIC**, secteur International

Quelle est la situation des universitaires aux Philippines aujourd'hui ?

Actuellement, nous sommes confrontés à un certain nombre d'attaques contre les libertés académiques, beaucoup de ces attaques prennent la forme de campagnes de désinformation lancées contre des universitaires : professeurs, étudiants, parfois des institutions entières. Beaucoup de ces attaques sont liées à la campagne anti-insurrectionnelle du gouvernement philippin contre le parti communiste et la nouvelle armée populaire (CPP-NPA)¹. L'une des mesures répressives les plus importantes a été la création de la *National Task Force to End Local Communist Armed Conflict* (NTF-ELCAC). Par le biais de cet organisme gouvernemental, a été lancé « l'approche pour toute la nation » contre l'insurrection communiste. Mais en la présentant ainsi cette approche a brouillé la division entre les combattants armés de la *New People Army* et les non-combattants, y compris les activistes, les dissidents et les personnes qui parlent simplement de liberté.

Même les universitaires qui font pression pour la reprise des pourparlers de paix entre le parti communiste et le gouvernement ont été attaqués, calomniés, étiquetés comme membres supposés du front communiste. Nous avons déjà un grand nombre de ces cas « d'étiquetage rouge » ou *red-tagging* et nous avons recensé un certain nombre d'arrestations d'enseignants et d'éducateurs dans différentes régions du pays. Des enseignants, notamment à Mindanao, ont été tués parce qu'ils ont été accusés d'être sympathisants communistes ou insurgés armés. Voilà le genre d'attaques que nous subissons.

Les universitaires sont-ils spécifiquement visés par ces attaques ?

Ces campagnes de *red tagging* ont été lancées contre la population en général, mais les universitaires sont l'une des principales cibles. Beaucoup de ces campagnes ont été spécifiquement lancées contre des institutions universitaires et des universitaires. Il a été récemment demandé par exemple de retirer des livres des bibliothèques universitaires parce qu'ils étaient considérés comme subversifs. Un

autre exemple est la récente campagne de diffamation lancée contre des librairies, il y a eu des cas de librairies vandalisées, leurs vitrines ont été marquées des sigles du CPP/NPA faisant croire que ces librairies étaient alliées avec le front communiste. Il est donc désormais plus difficile pour nous d'échanger sur l'histoire, les sciences politiques ou la philosophie. Les collègues de ces disciplines y réfléchissent à deux fois avant d'aborder ces sujets, tant dans leurs cours que dans leurs travaux de recherche...

La situation a-t-elle changé depuis l'élection de Ferdinand Bong Bong Marcos ?

Non, c'est juste la continuation de ce qui se passait déjà pendant le mandat de Rodrigo Duterte. Il semble que Marcos junior veuille se distancier de certains des pires aspects de l'administration Duterte, mais beaucoup des dispositions qui ont été prises pendant la période Duterte s'appliquent encore aujourd'hui. Ainsi, le *red tagging* des universitaires et des institutions universitaires continue. Le président Marcos ne s'y est pas opposé, il n'a pris aucune position claire contre ces pratiques.

En octobre 2022, lors de la dernière réunion Asie-Pacifique de l'Internationale de l'Éducation, vous avez fait adopter une motion demandant notamment la mise en place d'un forum entre organisations membres pour discuter des questions relatives à vos libertés académiques. Où en est cette initiative ?

Nous développons actuellement un réseau en Asie du Sud-Est, en particulier en Thaïlande, en Indonésie et en Malaisie afin de pouvoir comparer la situation de nos pays sur ce plan. Il faut aussi mentionner que l'un des membres de notre réseau a proposé une entrée dans l'édition la plus récente du rapport *Free to Think* du réseau *Scholars at risk*², qui contient donc maintenant une vue relativement complète de l'état des libertés académiques aux Philippines. Nous avons eu plusieurs conversations avec des collègues cambodgiens, birmans, thaïlandais et indonésiens sur la liberté académique et leurs stratégies respectives. ■

Des campagnes d'arrestations ont été lancées contre la population en général, mais les universitaires sont l'une des principales cibles.

1. Communist Party of the Philippines – New People's Army (CPP-NPA).
2. Voir « Libres de penser ? Les libertés académiques dans le monde », *Le Snesup* n° 685, mai 2020, p. 26.
https://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/mensuel_ndeg_685_0.pdf.

CGT : Sophie Binet, première femme secrétaire générale

Au terme d'un congrès mouvementé et tendu, en plein mouvement contre la réforme des retraites, Sophie Binet, ancienne conseillère principale d'éducation et, depuis 2018, secrétaire générale de l'UGIC-CGT qui syndique des ingénieur·es, des cadres et des technicien·nes, est devenue secrétaire générale de la CGT.

Par **ANNE ROGER**, secrétaire générale

Jamais, depuis sa création en 1895, la centrale syndicale n'avait porté une femme à cette responsabilité, qui plus est une cadre. Jusqu'à cette élection, Sophie Binet était la référente du Collectif femmes mixité, chargé des questions d'égalité femmes-hommes au sein de la CGT et notamment de la mise en place des dispositifs et procédures pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS).

ENGAGÉE DANS L'INTERSYNDICALE

Elle était également très engagée dans l'intersyndicale en charge notamment d'organiser le 8 mars avec les associations féministes et l'intersyndicale femmes qui a lieu chaque année au mois de mars. Sophie Binet est aussi coautrice, avec Maryse Dumas et Rachel Silvera, de *Féministe, la CGT ? Les femmes, leur travail et l'action syndicale*, publié à l'automne 2019, qui questionne la place des femmes dans le syndicalisme et celles des luttes féministes dans les stratégies d'actions syndicales avec comme objectif d'œuvrer à la fois à l'émancipation des travailleurs et à celle des femmes - sans dissocier l'une et l'autre de ces revendications.



Avec cette élection, elle entre ainsi dans une nouvelle étape de sa vie militante avec le défi de s'imposer après Philippe Martinez à la tête d'une confédération très masculine.

Rupture ? Vraisemblablement pas, on peut le penser, mais tout de même un tournant vers un portage plus large des combats revendicatifs des femmes tels que l'égalité salariale et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. ■

Sophie Binet, après son élection. Clermont-Ferrand, le 31 mars 2023.

UN 8 MARS 2023 HISTORIQUE

Au lendemain d'une journée interprofessionnelle record qui avait réuni 3,5 millions de personnes dans les rues contre la réforme des retraites, le mouvement syndical et les mouvements des femmes ont convergé pour faire de cette édition 2023 une journée particulière compte tenu du contexte de lutte contre la réforme des retraites et l'amplitude des thèmes de mobilisation : égalité salariale, retraites, assurance-chômage, appel à la constitutionnalisation de l'IVG, violences sexistes et sexuelles, solidarité internationale, etc.

Les trois syndicats FSU, CGT et Solidaires, et 45 organisations féministes avaient appelé à la « grève féministe » pour exiger « l'égalité au travail et dans la vie ».

Des manifestations ont eu lieu dans environ 150 villes en France et ont réuni 45 000 manifestant·es à Paris sous une pluie battante, 25 000 à Toulouse, 7 000 à Lille, des milliers également à Montpellier, Rennes, Grenoble, 1 000 à Nantes, etc.

Les Rosies, revenues en force pour cette édition, vêtues d'un bleu de travail et d'un ruban rouge dans les cheveux, ont une nouvelle fois enflammé les cortèges avec des chorégraphies dynamiques !

Inégalités territoriales : on est loin d'un infléchissement !

Un rapport de la Cour des comptes (CdC) publié en février 2023 et intitulé *Universités et territoires* se penche sur les inégalités territoriales historiques et « persistantes » de l'enseignement supérieur. Nous examinons ici les constats, conclusions et recommandations de ce rapport relatifs au financement de l'ESR.

Par le secteur **SERVICE PUBLIC**

Le rapport *Universités et territoires* de la Cour des comptes (CdC) paru en février dernier est organisé en quatre chapitres examinant l'état des lieux des réalités territoriales de l'université en France, les enjeux territoriaux de l'enseignement supérieur, les relations des universités avec les partenaires institutionnels et enfin avec le mode économique. Il aboutit à huit recommandations adressées au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

LA DÉRÉGULATION JURIDIQUE S'ACCÉLÈRE

La CdC pointe d'abord du doigt une dérégulation juridique qui s'accélère ces dernières années, notamment avec les établissements expérimentaux, dérégulation accompagnée d'inégalités de dotation des établissements pour soutenir cette différenciation. Les inégalités se traduisent dans les faits par une « catégorisation » des universités que les acteurs eux-mêmes ont intériorisée en créant des regroupements d'universités (UDICE, PMU, AUREF, etc.). D'après la CdC, cette catégorisation permet la définition de repères nécessaires à « leur positionnement stratégique » ; ajoutons qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de construire du commun avec de tels écarts de contraintes réglementaires et financières.

UNE INÉGALITÉ DE DOTATION CRIANTE

Le SNESUP-FSU a dénoncé ces inégalités de dotation entre universités en la mettant en évidence à partir du montant de la subvention pour charge de service public (SCSP) par étudiant. La CdC utilise les financements apportés par les PIA entre 2011 et 2021 (tableau). Le résultat se passe de commentaires : les financements sont concentrés dans les universités déjà bien dotées... Une université du groupe 1, constitué des 12 universités ayant bénéficié de plus de 10 M€ de financements du PIA depuis 2011, obtient en moyenne 19 fois plus que l'une des 50 universités des autres groupes, alors qu'une université de ce groupe est déjà mieux dotée de plus de 10 % en SCSP et bénéficie d'un

agent de plus par tranche de 100 étudiants encadrés. Bien entendu, ces moyennes cachent des disparités importantes comme en témoignent les indicateurs fournis pour les cinq universités du quatrième groupe.

En réponse à la recommandation de mettre en place un nouveau modèle d'allocation simplifié prenant en compte ces inégalités pour les réduire, la ministre de l'Enseignement supérieur met en avant le contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) qui doit venir remplacer le dialogue stratégique de gestion (DSG) à partir de 2023 – les premiers (34 sur 140 possibles) ont été annoncés par la ministre le 17 mars 2023. Le but recherché n'est pourtant pas le même ! Rappelons que, jusqu'alors, les DSG répartissaient 110 M€ (0,8 % du budget) pour essayer de corriger des inégalités là où il aurait fallu 5,3 Md€ pour les effacer !

LES COMP, NOUVEL INSTRUMENT INADAPTÉ

Dans une interview donnée à l'AEF¹, S. Retailleau les définit comme « un contrat entre l'État et un établissement, qui permet, sous contrôle de performance, d'apporter un complément de financement fléché sur des priorités stratégiques partagées par le ministère et l'établissement lui-même ». On ne voit pas comment ces COMP vont pouvoir corriger les inconvénients du DSG pointés par la CdC – à part donner une vision à un peu plus long terme – ; ou encore permettre de prendre en compte « la réalité de l'accomplissement des missions de service public de l'université ».

Ces COMP sont également évoqués par la ministre dans sa réponse à la CdC comme instrument incitant les établissements à se doter d'indicateurs pour évaluer les antennes universitaires. La troisième recommandation de la CdC demandant notamment d'évaluer les antennes universitaires pour « mieux appréhender la dimension territoriale dans le calcul de la subvention pour charges de service public » est ainsi retoquée par la ministre et laissée à la charge des établissements.

DEUX LOGIQUES S'AFFRONTENT

La lecture du rapport et de la réponse de la ministre laisse percevoir un affrontement de deux logiques : du côté de la CdC, un service public de l'ESR qui doit offrir les mêmes chances aux étudiants quel que soit leur territoire d'appartenance ; du côté du ministère, une gestion locale par contractualisation avec les établissements qui renforce les « plus dotés » et laisse les « moins pourvus » dans un dénuement problématique. On se demande où sont passées les valeurs d'égalité du service public qui devraient être au principe du pilotage de l'enseignement supérieur de notre République ! ■

La lecture du rapport et de la réponse de la ministre laisse percevoir un affrontement de deux logiques.

1. Cordonnier C. & Gérard A. (mars 2023). COMP : Sylvie Retailleau dévoile les 34 premiers établissements, le financement, les objectifs et le processus. AEF info. Dépêche 689018.

	Nombre d'universités du groupe	Budget moyen PIA par université (en euros)	Nombre moyen de structures de recherche	SCSP moyen par étudiant	ETP/100 étudiants
Groupe 1	12	29 706 000	130	6 739 €	8,8
Groupe 2	23	2 903 000	56	6 345 €	8
Groupe 3	22	496 000	36	6 107 €	7,8
Groupe 4	5	32 000	27	5 713 €	7,1

Source : Cour des comptes.

La vraie victoire du RN

Alors que la mobilisation contre la réforme des retraites consacre l'échec du macronisme et la rupture du Président de la République avec la population, le travail de Luc Rouban¹ éclaire le chemin parcouru par le Rassemblement National (RN) mais aussi des options d'un futur qui n'est pas encore écrit.

Par **STÉPHANE TASSEL**, membre du BN

Le Rassemblement National (RN) aborde-t-il un troisième épisode dans l'existence des droites radicales contemporaines en France ? C'est ce qui semble se dessiner à la lecture de l'analyse de la dernière séquence électorale (présidentielle et législatives) dans un court ouvrage dense et argumenté de Luc Rouban, directeur de recherche au CNRS membre du Centre de recherches politiques de sciences Po (Cevipof). Observateur fin et sans concession des forces politiques, des crises profondes qui les traversent et de l'évolution de l'électorat, l'auteur brosse le portrait chirurgical d'un « succès politique » constituant un « tournant historique ». Un constat glaçant qu'il est pourtant nécessaire d'affronter si l'on projette de défaire par les urnes le RN, désormais au centre de gravité de la droite.

UN ÉTRANGE MALAISE DÉMOCRATIQUE

Un étrange malaise démocratique domine le moment. L'abstention a battu des records lors des élections de 2022. Pour comprendre comment le RN est devenu le porte-parole de cette crise démocratique, Luc Rouban passe l'électorat au crible d'une grille à cinq dimensions : (1) critique des élus, demandes (2) d'autorité des gouvernants, (3) de démocratie directe, (4) d'efficacité dans la résolution des problèmes du quotidien, (5) degré de souverainisme ou de fermeture des frontières. Si l'auteur en tire une illustration des fractures entre « populisme de droite » et « populisme de gauche », il analyse surtout les effets du travail de banalisation effectué par le RN en surfant sur sa capacité à attirer à lui « des électeurs désabusés qui se préoccupent surtout de leur pouvoir d'achat ou de leur avenir professionnel ».

LE RÔLE CLÉ DU DÉCLASSEMENT SOCIAL

Le déclassement social reste le facteur clé dans la progression du RN. Si son électorat, en manque de reconnaissance, demeure différent de celui des autres partis – drainant et entraînant des catégories populaires – il étend son influence. La classe moyenne supérieure, tout comme les fonctionnaires, font désormais partie de ceux qui expriment par un vote RN une recherche d'équité et de sens du travail dans un moment de crise profonde de la professionnalité. « *Le positionnement de Marine Le Pen sur le registre social, celui*

du pouvoir d'achat ou de l'accessibilité des services publics n'est donc pas une "ruse" ou un simple argument de campagne destiné à disparaître rapidement » souligne l'auteur. Ce glissement stratégique intervient en pleine transformation des droites portée par une dynamique de droitisation de l'opinion.

Entre 2009 et 2021, le taux des enquêtés se plaçant à droite a évolué de 25 à 29 % quand, à gauche, le taux tombe de 28 à 22 %. Entre 2015 et 2016, le nombre de ceux qui ne se positionnent pas explose, passant de 29 à 39 % (36 % en 2021). L'observation de la partie droite de l'échiquier politique illustre d'une part l'échec du macronisme à construire « un centrisme moderne pour les classes moyennes » et d'autre part des candidats les plus libéraux. Le RN chasse désormais sur les terres du gaullisme social.

ÉVALUER LA PLACE DU RN

Cet ouvrage ne se limite pas à la seule observation française. Les dynamiques observées sont replacées dans un contexte de droitisation générale en Europe. Les glissements vers des représentations de droite, comme les discours sur « l'assistanat » par exemple, se retrouvent à l'identique en Allemagne, en Italie, ou au Royaume-Uni. La conclusion que suggère Luc Rouban est que « *évaluer la place du RN dans le paysage politique après les élections de 2022 conduit à devoir abandonner les représentations que l'on a pu s'en faire, ou que l'on a pu se faire de son ancêtre, le FN* ».

Elle fait écho au travail engagé dans la FSU depuis une dizaine d'années, en particulier avec la CGT et Solidaires, pour lutter contre l'extrême droite en ne se limitant pas à la seule lutte contre des valeurs mais en investissant le champ des réponses sociales. Ce positionnement est d'autant plus important dans un climat de « vulnérabilité » inédite cristallisé autour de la crise du COVID, d'attentats comme celui qui a coûté la vie à Samuel Paty, de la guerre en Ukraine ou encore du réchauffement climatique qui constitue « *l'un des principaux facteurs de changement qui modifient le rapport au politique* ».

Que la lecture de ce livre affûte nos arguments pour lutter efficacement contre la montée d'un parti pas comme les autres dont la « normalisation » – dans les termes de Luc Rouban – tend à dissimuler ses tares originelles, nous obligeant à redoubler d'efforts. ■



Pour lutter contre l'extrême droite, on ne peut plus se limiter à la seule lutte contre des valeurs, il faut investir le champ des réponses sociales.

1. Luc Rouban, *La vraie victoire du RN*, Paris, Presses de SciencesPo, 2022, 192 p., 15 €.

C'EST VOUS QUI DÉCIDEZ !

**Sociétaire de la CASDEN Banque Populaire,
participez à l'Assemblée Générale.**

**Comme Mark, Marie-Elisabeth,
Pierrick et Aurélie,
contribuez à la vie coopérative
de votre banque.**

Pour voter dès maintenant, rendez-vous sur

jevote.casden.fr



PARIS 2024



PARIS 2024

PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez

**BANQUE
POPULAIRE**